

ORGANIZATION OF  
AFRICAN UNITY

ORGANIZAÇÃO DA  
UNIDADE AFRICANA



ORGANISATION DE  
L'UNITE AFRICAINE

منظمة الوحدة الافريقية

---

Addis Ababa - Ethiopia - Box 3243 Tel. 517700 Telex 21046 Fax (2511) 513036

---

**CONSEIL DES MINISTRES**

**CINQUANTE-SEPTIEME SESSION ORDINAIRE**

**15 - 19 FEVRIER 1993**

**ADDIS ABEBA, ETHIOPIE**

**CM/Plen/Rpt (LVII)**

**RAPPORT DE LA PLENIERE**

## RAPPORT DE LA PLENIERE

### INTRODUCTION

1. La 57ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) s'est tenue à Addis Abéba (Ethiopie) du 15 au 19 Février 1993, à Africa Hall.
2. Y ont assisté: les délégations des Etats membres, les Observateurs, les invités et les représentants de la presse.
3. La session s'est déroulée en trois phases :
  - a) la cérémonie d'ouverture;
  - b) les travaux à huis clos en plénière et dans les Commissions A et B;
  - c) la cérémonie de clôture.
4. Le présent rapport rend compte des travaux du Conseil en plénière. Sont également joints en annexe les rapports des Commissions A et B, ainsi que les Résolutions de la Session:

#### I. a) CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

5. La cérémonie d'ouverture a eu lieu le 15 février 1993 à 16 heures dans la Salle plénière de l'"Africa Hall". En l'absence du Président de la 56ème Session du Conseil des Ministres, Son Excellence Monsieur Djibo Leity Kâ, Ministre des Affaires Etrangères de la République du Sénégal, la séance d'ouverture a été présidée par l'un des Vice-Présidents, Son Excellence Monsieur Paul Berenger, Ministre des Affaires Etrangères de l'Ile Maurice, avec à ses côtés, S.E. Monsieur Salim Ahmed Salim, Secrétaire Général de l'OUA.

6. Les deux personnalités ont ensuite accueilli et introduit dans la Salle des Conférences Son Excellence Monsieur Meles Zenawi, Président du Gouvernement Transitoire d'Ethiopie sous l'égide de qui s'est déroulée la séance d'ouverture.

7. Une fois la séance déclarée solennellement ouverte, l'assistance a écouté l'Hymne de l'OUA: "Unissons-nous".

8. Le Président de la séance a ensuite invité l'illustre hôte, Son Excellence Monsieur Meles Zenawi, à prononcer le discours d'ouverture.

9. Dans son allocution, le Président Meles Zenawi a souhaité la bienvenue à tous les délégués à Addis Abéba et un agréable séjour sur la terre africaine d'Ethiopie. Il a noté que la présente session devra se pencher sur les graves problèmes auxquels le continent est présentement confronté. Il a ensuite passé en revue les différents défis que le Conseil se devait de relever pour faire jouer pleinement à l'OUA son rôle.

10. S'agissant de la gestion au jour le jour des affaires de l'OUA, le Président Meles, après avoir rendu hommage aux efforts que déploient le Secrétaire Général, M. Salim Ahmed Salim, et son personnel pour promouvoir les intérêts de l'Afrique, a exprimé son inquiétude sur la situation financière que traverse l'OUA, avec des arriérés de contributions de plus en plus grandissants. Il a indiqué qu'au moment où il était demandé à l'OUA de jouer un rôle de plus en plus important dans la consolidation de la paix et la résolution des conflits, les Etats membres se devaient d'honorer leurs obligations financières envers cette Organisation. Il a constaté qu'en dépit des résolutions prises pour imposer des

sanctions aux Etats membres en défaut de paiement, les arriérés continuaient à s'accumuler. Il en a alors appelé à la réaffirmation de la volonté politique des Etats membres et à leur engagement au renforcement de la solidarité et de la fraternité africaines en vue de préserver l'existence de l'OUA, et partant, d'honorer leurs obligations envers l'Organisation.

11. Le Président Meles a ensuite indiqué qu'au moment où l'on s'approche de la fin du régime ignoble de l'apartheid en Afrique du Sud, il était impératif que toutes les forces démocratiques et anti-apartheid de ce pays unissent leurs efforts pour construire une Afrique du Sud nouvelle, démocratique et non-raciaie. Il s'est félicité du rôle joué par l'OUA dans la libération politique du continent et a souligné qu'il lui appartenait désormais de consolider la paix et la stabilité à travers tout le continent.

12. Le Président Meles a signalé que l'OUA devait redoubler d'efforts pour s'assurer de l'intégration économique du continent et lutter contre sa marginalisation politique et économique, en renforçant la coopération entre tous les Etats membres pour asseoir la paix et la sécurité partout sur le continent. Il a indiqué que les récents développements dans beaucoup de régions du continent devaient inciter l'Afrique à mettre ses ressources en commun et à assumer ses responsabilités dans la résolution des conflits qui ravagent certains Etats membres.

13. Parlant de la situation prévalant en Somalie, le Président Meles a passé en revue les efforts déployés par l'OUA, l'ONU et le Comité Permanent sur la Corne de l'Afrique et s'est félicité des initiatives prises par ces différentes instances pour le retour de la paix dans cette région. Il a indiqué que l'objectif ultime était

d'obtenir la réconciliation nationale du peuple somalien et a fondé tous ses espoirs sur la concrétisation du récent accord obtenu entre les différentes parties somaliennes pour mener à bien la Conférence de Réconciliation Nationale du 15 mars 1993 à Addis Abéba.

14. Le Président Meles a insisté sur la nécessité impérieuse pour les Etats membres de faire montre d'une ferme volonté politique et d'une confiance mutuelle pour promouvoir la coopération inter-Etats, conditions indispensables pour relever les défis du développement. Il a, à cet effet donné l'exemple des Etats développés du Nord qui mettent aujourd'hui l'accent sur la formation d'ensembles économiques, et a exhorté les Etats membres à mettre en oeuvre les objectifs assignés à la Communauté Economique Panafricaine, en commençant par le renforcement des groupements sous-régionaux et régionaux comme la ZEP et la CEDEAO.

15. En conclusion, le Président Meles a exhorté les Etats membres à fournir les moyens nécessaires à l'OUA pour qu'elle puisse relever les défis du développement, de la paix et de la stabilité du continent africain.

16. Le Conseil a adopté l'important discours d'ouverture du Président Meles Zenawi comme document officiel de la session.

17. En présentant la motion de remerciements au nom de ses collègues, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale de la République du Kenya, S.E Stephen KALONZO MUSYOKA, a d'abord exprimé sa gratitude et ses remerciements au Président sortant et à tous les membres du Bureau du Conseil pour

la compétence avec laquelle ils ont dirigé les activités du Conseil depuis la dernière session.

18. S.E.MUSYOKA a ensuite exprimé ses remerciements au Président du gouvernement de transition d'Ethiopie; S.E. Ato Meles Zenawi ainsi qu'au gouvernement et au peuple éthiopiens pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité réservés aux délégations.

19. S'agissant du discours du Président éthiopien, S.E. MUSYOKA a exprimé les remerciements et la gratitude du Conseil à ce dernier pour son discours plein d'enseignements dans lequel il a abordé des questions cruciales concernant le continent.

20. Le Ministre Kenyan, qui participait pour la première fois aux travaux du Conseil, a déclaré qu'il comptait sur l'étroite collaboration de ses collègues et du Secrétaire Général de l'OUA.

21. Concernant les principes de la Charte, S.E.MUSYOKA a affirmé que les nobles idéaux qui ont conduit à la création de l'OUA sont encore valables aujourd'hui. L'attachement à ces principes a permis au continent de se libérer du colonialisme et l'apartheid est en train d'agoniser. A cet égard, il a lancé un appel à toutes les parties concernées pour qu'elles accélèrent le processus qui permettra au peuple d'Afrique du Sud d'occuper la place qui lui revient de droit au sein des pays africains indépendants et de contribuer à la recherche d'une solution aux problèmes africains.

22. Au plan économique, S.E. Musyoka a estimé que l'amélioration du niveau de vie des populations était une préoccupation majeure de l'Afrique. Il a fait valoir également que le renforcement de la coopération économique par le biais des groupements régionaux et

sous-régionaux permettra de réaliser ces objectifs. Il a néanmoins attiré l'attention sur le fait que la voie vers l'intégration économique africaine est semée d'embûches du fait de l'environnement économique mondial défavorable auquel viennent s'ajouter les catastrophes naturelles ou causées par l'homme. Il apparaît donc important que les pays africains ratifient dans les meilleurs délais le Traité d'Abuja instituant la Communauté Economique Africaine.

23. S.E.Musyoka a déploré les nombreux conflits auxquels est confrontée l'Afrique et a lancé un appel à ses pairs pour parvenir à un consensus concernant la création dans les meilleurs délais d'un mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits, tel que proposé par le Secrétariat Général et tel que contenu dans la décision de la 28ème Session Ordinaire de l'Assemblée des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation (AHG/Doc.I/28).

24. Il a ensuite évoqué les problèmes de l'environnement auxquels se heurte le continent et fait état des conclusions de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED), tenue à Rio de Janeiro en Juin 1992. Il a exhorté l'Afrique à participer activement aux négociations sur le projet de Convention Internationale pour la lutte contre la désertification.

25. S'agissant de la situation au Moyen-Orient et en particulier la lutte du peuple palestinien, S.E.Musyoka a instamment prié toutes les parties de faire preuve de réserve et d'objectivité afin de parvenir à une solution durable laquelle est d'une importance cruciale pour la paix et la stabilité mondiales.

26. En conclusion, il a souligné la nécessité pour l'Afrique d'appuyer, sur le plan financier, l'organisation continentale afin de lui permettre de réaliser les buts et objectifs définis dans la Charte.

27. Pour terminer, S.E. Musyoka a exprimé au Secrétaire Général et au personnel, les remerciements et la gratitude du Conseil pour les excellentes dispositions prises pour assurer le succès de la cinquante-septième session et pour les services qu'ils continuent de rendre à l'organisation.

28. Ensuite, Monsieur Joe Modise, Représentant de l'African National Congress (ANC) a pris la parole au nom des Mouvements de Libération nationale de l'Afrique du Sud, notamment le Pan-Africanist Congress et l'African National Congress.

29. Dans son allocution, Monsieur Modise a remercié le Président et le Peuple éthiopiens pour l'accueil chaleureux et la généreuse hospitalité qui leur ont été réservés. Il a en particulier exprimé sa gratitude au Président Meles Zenawi pour avoir pris le temps de venir ouvrir la cinquante-septième session du Conseil et pour avoir traité de questions d'intérêt pour le continent.

30. Il a informé le Conseil que depuis 1990, date à laquelle des membres de l'ANC sont rentrés d'exil et ont été libérés de diverses prisons en Afrique du Sud, les Mouvements de Libération et autres forces démocratiques ont entamé, aux plans collectif et bilatéral, des négociations avec le régime dans le but de démanteler le plus tôt possible et pacifiquement le système d'apartheid et d'ouvrir ainsi la voie à l'avènement d'un système démocratique de gouvernement en Afrique du Sud. Ce processus, a reconnu



Monsieur Modise, a quelque fois été marqué par un sentiment de frustration causé essentiellement par les conditions inacceptables posées par le Gouvernement sud-africain à la CODESA, par la violence et par le rôle négatif joué par certaines parties et Organisations dans le processus de négociations.

31. Il a assuré le Conseil de la détermination de l'ANC et des autres forces démocratiques à mener à bien le processus des négociations, dans le cadre de la CODESA.

32. M. Modise a réfuté les allégations selon lesquelles l'ANC entreprenait des négociations unilatérales ou bilatérales avec le gouvernement sud-africain, lesquelles allégations avaient été avancées par certaines parties qui promettaient au contraire la transparence dans les négociations. Il a toutefois mis en garde que tout idéalisme relatif à l'avènement d'une Afrique du Sud démocratique devait tenir compte des réalités des situations qui se présentent.

33. En conclusion, M. Modise a informé le Conseil que parallèlement aux négociations finales devant mener à la formation d'un Conseil Exécutif de Transition, les Mouvements de Libération d'Afrique du Sud avaient besoin de l'assistance et du soutien du reste de l'Afrique, compte tenu de leur manque de ressources et leur manque d'expérience dans la gestion des affaires de l'Etat. M. Modise a promis que les besoins des Mouvements de Libération de l'Afrique du Sud seront consignés dans un rapport détaillé à soumettre au Conseil.

34. S.E.M. PAPA LOUIS FALL, Ambassadeur du Sénégal en Ethiopie, a traduit au Conseil le message de S.E. M. DJIBO LEITY KA, Ministre

des Affaires Etrangères du Sénégal et Président sortant du Conseil des Ministres de l'OUA.

35. Dans son message, le Ministre Djibo LEITY KA a exprimé sa gratitude et ses remerciements à toutes les délégations ainsi qu'au Dr. SALIM AHMED SALIM, pour le soutien remarquable, la précieuse coopération et les fraternelles prévenances dont il a bénéficié auprès des Etats membres et des fonctionnaires de l'OUA dans l'exercice de son mandat. Il a ensuite présenté ses chaleureuses félicitations à son successeur et aux autres membres du nouveau bureau et a exprimé ses sincères regrets de ne pouvoir prendre part à la présente session pour des raisons liées à des considérations de politique intérieure sénégalaise.

36. Mr. Djibo Kâ a ensuite fait apparaître, à travers quelques questions inscrites à l'ordre du jour, un certain nombre de préoccupations majeures de l'heure. Il a d'abord relevé la problématique lancinante des arriérés de contributions et la poursuite des efforts de rationalisation du fonctionnement de l'OUA. Il a ensuite noté la situation politique en Afrique Australe, la tragédie somalienne, la crise rwandaise. Il a, par ailleurs, mis en exergue la question capitale du mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits dont le principe de la création a été retenu au cours du dernier sommet de Dakar. Enfin, il a évoqué la Communauté économique africaine et la nécessité impérieuse de hâter l'entrée en vigueur du Traité d'Abuja.

37. Mr Djibo Leity Kâ s'est déclaré convaincu que la présente session permettra à l'OUA d'enregistrer de nouvelles avancées dans la voie de la solidarité et de l'unité et contribuera, en jetant un

regard sans complaisance mais assorti de propositions concrètes sur les préoccupations africaines de l'heure, à secouer les torpeurs, à rompre les attermolements et à dissoudre les dogmatismes les plus rigides.

38. En conclusion, Mr Djibo Leity Kâ a souhaité plein succès et totale réussite à la 57ème session ordinaire du Conseil des Ministres, à l'aube du 30ème anniversaire de l'OUA qui verra, telle est la conviction du Sénégal, le Dr Salim Ahmed Salim réélu, unaniment et par acclamation, à la tête du Secrétariat Général lors de la prochaine Conférence au Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

I. b) ELECTION DU BUREAU

39. Au nom des Ambassadeurs africains accrédités en Ethiopie et auprès de l'OUA, Son Excellence Monsieur Boniface ATEPOR, Ambassadeur du Ghana, a proposé au Conseil l'élection des membres du Bureau comme suit :

Président :	Ouganda
1er Vice-Président:	Tunisie
2ème Vice-Président :	Zambie
3ème Vice-Président :	Sao Tome et Principe
Rapporteur :	Sierra Leone

40. Les membres du Comité de Rédaction ont été désignés comme suit: Algérie, Angola, Cameroun, Egypte, Ethiopie, Gabon, Ghana, Guinée Bissau, Kenya, Mozambique, Namibie, Nigéria, Sénégal et Tanzanie.

41. Le Président de la Séance, Son Excellence Monsieur Paul BERENGER, Ministre des Affaires Etrangères de l'Ile Maurice a, au nom du Conseil des Ministres, félicité tous les membres du Bureau élu et leur a souhaité pleins succès dans leur mission.

42. S.E. l'Honorable Paul SSEMOGERERE, deuxième Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires Etrangères de l'Ouganda, Président élu de la 57ème session ordinaire du Conseil des Ministres, a fait une déclaration dans laquelle il a remercié le Conseil pour l'honneur qui lui a été fait, à lui-même et à son pays, de présider la présente session, et a sollicité la coopération de toutes les délégations pour le succès de ces assises. Il a ensuite rendu hommage à son prédécesseur, S.E. Djibo Kâ, Ministre des Affaires Etrangères du Sénégal pour la sérénité et l'efficacité avec lesquelles il a dirigé le Conseil. Il a également rendu hommage à tous ceux qui l'ont précédé à la présidence du Conseil.

43. S.E. l'Honorable Paul SSEMOGERERE a également remercié S.E.M. MELES ZENAWI, Président du Gouvernement de Transition d'Ethiopie pour l'hospitalité traditionnelle dont bénéficient les délégations et pour son allocution particulièrement riche en enseignements. Il a félicité le Dr Salim Ahmed Salim pour la qualité du travail qu'il réalise à la tête du Secrétariat Général de l'OUA ; il a également félicité le nouveau Secrétaire Exécutif de la CEA pour sa nomination à ce poste et, tout en lui souhaitant pleins succès dans l'accomplissement de sa tâche, a émis le voeu de voir la coopération entre l'OUA et la CEA se renforcer davantage.

44. S.E. l'Honorable SSEMOGERERE a ensuite appelé l'attention du Conseil sur la situation financière précaire de l'Organisation.

Tout en reconnaissant les difficultés socio-économiques auxquelles sont confrontés les Etats membres, il a souligné la nécessité d'assurer l'existence et le fonctionnement continu de l'OUA. Les nouveaux défis auxquels l'Organisation continentale fait face, a-t-il indiqué, commandent que des ressources adéquates soient mises à sa disposition.

45. S.E. l'Honorable SSEMOGERERE a ensuite déclaré qu'au plan administratif, le Secrétaire Général avait pris d'importantes mesures pour restructurer le Secrétariat Général au niveau du siège. Il a souhaité que ces mesures s'étendent aux Bureaux régionaux pour en renforcer l'efficacité.

46. S.E. l'Honorable SSEMOGERERE a souligné la nécessité de ratifier le Traité d'Abuja pour qu'il entre en vigueur avant le sommet du Caire. Abordant le problème de l'alourdissement de la dette des pays africains, il a insisté sur la nécessité pour l'OUA de promouvoir une solution intra-africaine basée sur la coopération entre les Etats membres.

47. L'Honorable SSEMOGERERE s'est ensuite appesanti sur les problèmes de l'environnement et de la préservation des ressources naturelles. Il a invité les Etats membres à ratifier les conventions y relatives, conclues dans le cadre de l'OUA.

48. L'Honorable SSEMOGERERE a, par ailleurs, évoqué le problème du SIDA qui constitue l'un des fléaux les plus graves qui minent le continent africain. Il a émis l'espoir que la Commission créée à Dakar se mettra à fonctionner résolument. Il a lancé un appel pour que les Etats africains mettent en commun leurs ressources pour

lutter contre ce fléau. Il a souligné la nécessité d'encourager la recherche à tous les niveaux national, régional et continental.

49. L'Honorable SSEMOGERERE s'est déclaré préoccupé par la prolifération des conflits en Afrique et par les conséquences dramatiques qu'ils engendrent. Il a rappelé la décision prise à Dakar, de retenir le principe de la création d'un mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits et a regretté que beaucoup d'Etats membres n'aient pas répondu à la demande qui lui a été faite de communiquer au Secrétariat Général, leurs points de vue, observations et propositions sur le mécanisme proposé. Il a félicité ceux qui y ont réagi promptement.

50. Parlant de la situation des réfugiés, il a indiqué que ce problème nécessitait une solution définitive. Il fallait, pour ce faire, continuer à en examiner les causes profondes.

51. Il a ensuite évoqué la situation au Moyen-Orient et, tout en se félicitant du dialogue qui a été établi entre les Israéliens et les Palestiniens, s'est déclaré préoccupé par la lenteur des négociations.

52. Enfin, l'Honorable SSEMOGERERE a invité les pays africains à continuer d'accorder leur appui aux mouvements de libération d'Afrique du Sud.

53. Après cette déclaration, le Président Meles Zenawi a quitté la Salle accompagné par le Président du Conseil et le Secrétaire Général de l'OUA. A la suite de quoi, la presse a été invitée à quitter la salle.

I. c) ORGANISATION DES TRAVAUX

54. Comme à l'accoutumée, le Conseil a adopté les horaires de travail suivants:

- Matin de 10h à 13h
- Après-midi de 16h à 19h

I. d) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

55. Après un léger réaménagement, le Conseil a adopté l'ordre du jour tel que proposé par le Secrétariat dans le document CM/1736(LVII) Rev.2 :

ORDRE DU JOUR

1. a) Cérémonie d'ouverture  
b) Election du Bureau  
c) Organisation des travaux  
d) Adoption de l'Ordre du jour
  
2. Rapport du Secrétaire général sur les activités de l'Organisation pendant la période allant de juin 1992 à février 1993
  - a) Note introductive  
du Secrétaire Général CM/1737 (LVII) Part I
  
  - b) Activités du Secrétariat  
général CM/1737 (LVII) Part II

- c) Activités des Bureaux  
Régionaux et Sous-régionaux CM/1737 (LVII) Part III

3. Questions financières et administratives

- i) Examen du Rapport de la  
cinquante-sixième session  
ordinaire du Comité Consultatif  
sur les questions administratives,  
budgétaires et financières  
(Mai, 1992) CM/1740 (LVII)
- ii) Examen du Rapport Financier  
de l'exercice financier  
1991/1992 CM/1738 (LVII)
- iii) Examen des rapports des vérificateurs:
- a) Rapport de la Division du  
Contrôle Budgétaire sur l'exercice  
financier 1991/92 CM/1739 (LVII)
- b) Rapport du Conseil des Véri-  
ficateurs Externes sur les comptes  
du Secrétariat Général pour  
l'exercice financier 1991/92 et  
observations du Secrétariat  
Général et des bureaux régionaux et  
sous-régionaux CM/1741 (LVII)



- iv) Examen du Rapport intérimaire sur  
l'Introduction de la Programmation  
Biennale dans le Système de Budgét-  
tisation de l'OUA CM/1744 (LVII)
- v) Examen du Rapport du Comité  
Ad Hoc des Quatorze sur la  
Réforme des structures sur l'amé-  
lioration des conditions de service  
du Personnel de l'Organisation CM/1745 (LVII)
- vi) Examen du Rapport de la troisième  
session ordinaire du Comité des  
Conférences CM/1748 (LVII)
- vii) Etat des contributions des Etats  
membres aux budgets ordinaires  
de l'OUA au 31 Janvier 1993 CM/1742 (LVII) Rev.2
- viii) Examen du Rapport de la cinquante-  
septième session ordinaire du Comité  
Consultatif sur les Questions Adminis-  
tratives, Budgétaires et Financières CM/1746 (LVII)
- ix) Examen du projet de Budget-  
programme pour l'exercice  
financier 1993/94 CM/1743 (LVII) Rev.2

4. Questions politiques

- i) Rapport intérimaire du Secrétaire Général sur le mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits CM/1747 (LVII)
- ii) Rapport du Secrétaire général sur la situation politique en Afrique Australe CM/1749 (LVII)
- iii) Rapport de la cinquante-neuvième session ordinaire du Comité de Coördination pour la Libération de l'Afrique CM/1750 (LVII)
- iv) Rapport de la Commission des Quinze sur les Réfugiés CM/1752 (LVII)
- v) Rapport du Secrétaire Général sur le Moyen-Orient CM/1753 (LVII)
- vi) Rapport du Secrétaire Général sur la Question Palestinienne CM/1754 (LVII)
- vii) Rapport du Secrétaire Général sur la situation en Somalie CM/1755 (LVII)
- viii) Rapport du Secrétaire Général sur le Rwanda CM/1751 (LVII)

5. Questions Economiques

- i) Rapport intérimaire sur la mise en oeuvre du Projet Régional Africain de Communications par Satellite (RASCOM) CM/1756 (LVII)
- ii) Rapport du Secrétaire Général sur les activités du Fonds d'Assistance d'urgence pour la lutte contre la sécheresse et la famine en Afrique CM/1757 (LVII)

6. Education, Science, Culture et Affaires Sociales

- i) Rapport du Secrétaire Général sur l'élaboration de la Carte hydrogéologique de l'Afrique CM/1758 (LVII)
- ii) Rapport du Secrétaire Général sur le projet de convention internationale sur la lutte contre la désertification CM/1759 (LVII)
- iii) Rapport du Secrétaire Général sur le Centre Africain de Recherche et de Formation Phytosanitaire (CARFOP) CM/1763 (LVII)

7. Coopération Afro-Arabe

Rapport du Secrétaire Général  
sur la Coopération Afro-Arabe

CM/1760 (LVII)

8. Questions juridiques

i) Rapport du Secrétaire Général  
sur le Projet d'Accord de  
Coopération entre Shelter--  
Afrique et l'OUA

CM/1761 (LVII)

ii) Demande de statut d'observateur  
soumise par l'Académie Africaine  
de Sciences (AAS)

CM/1762 (LVII)

9. Points proposés par les Etats membres

i) Centre de développement rural  
intégré pour l'Afrique (CDRIA)  
(point proposé par la Tanzanie)

CM/1736 (LVII) Add.1

ii) La restructuration du système  
des Nations Unies: l'ECOSOC et  
les Institutions spécialisées  
(point proposé par le Zimbabwe)

CM/1736 (LVII) Add.2

10. Date et lieu de la Cinquante-huitième session ordinaire  
du Conseil des Ministres.

11. Questions diverses.

56. A la suite de l'adoption de l'Ordre du Jour, les points suivants ont été dévolus à la plénière, tandis que le reste des points était réparti dans les Commissions A et B dont les rapports sont attachés au présent rapport :

- a) Rapport d'activités du Secrétaire Général,
- b) Questions administratives et financières de (i) à (ix),
- c) Questions politiques (i, ii, iii, v, vi, vii, viii),
- d) Questions économiques,
- e) Coopération Afro-Arabe,
- f) Points proposés par les Etats membres (ii),
- g) Date et lieu de la 58ème Session Ordinaire,
- h) Questions diverses.

II. RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
DISCOURS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

57. Dans le discours qu'il a prononcé devant la cinquante-septième session ordinaire du Conseil, le Secrétaire Général de l'OUA, Dr Salim Ahmed Salim, a d'abord relevé qu'il est opportun que le Conseil se tienne à la veille du 30ème anniversaire de l'OUA pour examiner nombre de problèmes auxquels l'Afrique est confrontée. Il a fait remarquer que la présente session offre une occasion unique au Conseil de réfléchir aux meilleurs moyens qui permettent à l'OUA de traiter avec le maximum de sérieux et d'efficacité les problèmes auxquels est confronté le continent.

58. S.E. Monsieur Salim a évoqué certaines préoccupations quant à la performance et à l'orientation de l'Organisation. Il a noté avec inquiétude la tendance au relâchement en ce qui concerne

l'engagement de l'Afrique vis-à-vis de l'Organisation et un abandon progressif au doute et au désespoir. Il a souligné que le défi auquel l'Afrique est actuellement confrontée est celui du leadership. Par conséquent, il est nécessaire de susciter la volonté politique qui alimentera et soutiendra la dynamique du changement dans le continent. A tous ces problèmes s'ajoute une autre source de préoccupation, à savoir le fait que l'Afrique perde de son dynamisme, son énergie, son sens de la solidarité et son unité de but et d'action, en raison des difficultés économiques que connaissent les Etats membres de l'Organisation.

59. Tout en soulignant que l'engagement de l'Afrique peut être mesuré à l'une des actions entreprises, tant individuellement que collectivement par les Etats membres, S.E.M. Salim a rappelé que de nombreuses résolutions, déclarations, plans d'action et stratégies aux nobles objectifs sont restés dans une large mesure lettre morte.

60. Il a attiré l'attention du Conseil sur l'incapacité des Etats membres de dégager les ressources nécessaires à la mise en oeuvre des programmes de l'Organisation. Il a cité, à titre d'exemple, les arriérés de contributions dus par les Etats membres au Comité de Libération et au budget ordinaire du Secrétariat Général. Cette situation, a-t-il poursuivi, pourrait affaiblir l'Organisation sur le plan financier et l'empêcher de mener à bien ses activités.

61. S.E.M Salim a invité le Conseil à réfléchir sur la nature et l'ampleur des problèmes auxquels fait face le continent et de voir s'il ne serait pas préférable de résoudre ces problèmes dans l'unité.

62. S'agissant de la vague de conflits qui secouent le continent, S.E.M Salim a souligné que l'Afrique a essayé à un moment ou à un autre de s'y attaquer à divers niveaux au sein de l'OUA. Il a fait remarquer que depuis la dernière session du Conseil à Dakar, Sénégal, la situation s'est détériorée et a cité, à titre d'exemple, la situation déplorable en Somalie où l'on assiste à un véritable carnage devant lequel l'Afrique demeure impuissante, ne trouvant pas de solution appropriée pour y mettre fin. S.E.M Salim a attiré l'attention du Conseil sur la situation tragique qui prévaut en Angola et au Libéria et sur les tensions qui couvent au Togo et au Zaïre.

63. En ce qui concerne l'absence de réaction de la part de l'Afrique face aux problèmes urgents, S.E.M Salim a indiqué que le continent ne peut pas être accusé d'être à court d'idées, à preuve le Plan d'Action de Lagos. Il a souligné que le problème de l'Afrique a toujours été de savoir comment maintenir l'élan et d'avoir la volonté nécessaire de poursuivre toute entreprise d'importance pour le continent. Il a déploré le fait que, depuis la signature du Traité instituant la Communauté Economique Africaine, les Etats membres n'aient pas jugé urgent de ratifier ledit Traité pour permettre son entrée en vigueur. S.E.M Salim a par conséquent attiré l'attention du Conseil sur le fait que l'Afrique risque d'être de plus en plus marginalisée si nous continuons de retarder l'intégration économique du continent dans la mesure où, aucun pays ne peut à lui seul résoudre les problèmes auxquels le continent se trouve confronté.

64. Il a fait observer que l'absence de réaction de la part des Etats membres ne peut que contribuer à compromettre la crédibilité

du continent et que aussi imparfaite qu'elle puisse être, l'OUA demeure le meilleur espoir de survie et de dignité pour l'Afrique.

65. S'agissant des espoirs et des aspirations des peuples africains dont l'OUA est l'incarnation, S.E.M. Salim a déclaré qu'ils ont été exprimés dans de nombreuses correspondances adressées à l'OUA par des africains moyens et dans les écrits d'intellectuels africains, tous réclamant un changement d'attitude face aux circonstances changeantes. Il a par conséquent lancé un appel à l'Afrique pour qu'elle se libère du syndrome de la dépendance et qu'elle n'attende pas que les autres fassent pour elle ce qu'elle doit faire pour elle même. Pour conclure, il a exhorté les Etats membres à suivre l'exemple des pays européens qui sacrifient leurs intérêts individuels à une unité et une coopération plus grande, comme l'illustre la création de la Communauté Européenne.

66. S.E.M. Salim a dit qu'il ne voudrait pas faire preuve de pessimisme, mais qu'il tient à mettre en garde le Conseil contre les dangers qui menacent l'OUA. Aussi, a-t-il exhorté les Etats membres à s'adapter aux circonstances changeantes afin d'éviter un verdict sévère de la part de la postérité. S.E.M. Salim a fait observer que les Etats membres doivent combattre et effacer l'image d'une Afrique souvent présentée comme un continent imperméable au changement, où règnent le chaos et le désordre et qui souffre du syndrome de la dépendance.

67. Il a attiré l'attention du Conseil sur les risques de marginalisation du continent qui semblaient s'accroître, notant que ces derniers temps des questions touchant l'Afrique étaient traitées par d'autres sans que l'Afrique soit consultée. Il a par



conséquent exhorté les Etats membres à consentir un petit sacrifice et à s'engager davantage à défendre l'honneur et le prestige du continent.

68. Au terme de son allocution pleine d'enseignements, S.E.M. Salim a déploré le fait que les budgets ordinaires de toute une organisation continentale de cinquante-un Etats membres n'aient pas toujours bénéficié de l'appui nécessaire. Il a exprimé l'espoir que la cinquante-septième session ordinaire du Conseil se pencherait sur cette question importante du paiement des contributions au budget de l'Organisation.

69. Enfin, tout en se déclarant conscient des difficultés économiques auxquelles les Etats membres sont confrontés, S.E.M. Salim a souligné que l'Organisation ne pouvait pas mener à bien ses activités en matière de gestion et de règlement des conflits et dans d'autres domaines sans les ressources nécessaires que les Etats membres doivent lui apporter.

RESUME DU DISCOURS DU SECRETAIRE EXECUTIF DE LA  
COMMISSION ECONOMIQUE DES NATIONS UNIES  
POUR L'AFRIQUE (CEA), M. LAYASHI YAKER

70. Le Secrétaire Exécutif de la CEA a exprimé sa gratitude pour l'honneur qui lui échoit de s'adresser au Conseil pour la première fois depuis sa nomination. Il a informé le Conseil que S.E.Dr Boutros Ghali, Secrétaire Général des Nations Unies, qui ne pouvait assister en personne à cette réunion en raison d'autres engagements, l'a chargé de le représenter et de lui faire rapport sur les travaux de cette importante réunion.

71. Le Secrétaire Exécutif de la CEA a félicité S.E. le Président Meles Zenawi pour son discours, l'hospitalité qu'il a offerte aux délégations et pour sa contribution à la recherche de solutions aux problèmes auxquels est confrontée l'Afrique. Il a également félicité le Président sortant du Conseil pour avoir bien rempli son mandat et le Président entrant, S.E.M Paul Semogerere, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale d'Ouganda, pour son élection à la présidence de la cinquante-septième session ordinaire du Conseil des Ministres de l'OUA.

72. M. Layashi Yaker a insisté sur l'importance toute particulière du programme pour la paix proposé par le Secrétaire Général de l'ONU en raison du lien étroit qui existe entre les questions politiques et les questions économiques. Il a également mis l'accent sur le rôle que pourraient jouer les organisations régionales telles que l'OUA dans la mise en oeuvre de ce programme pour la paix. Dans le cadre de ce programme pour la paix, il a indiqué que le rôle que la CEA a joué dans l'organisation de la réunion sur l'assistance humanitaire à la Somalie, de la réunion préparatoire à la Conférence de réconciliation nationale et dans les consultations en vue de la restauration de la paix en Angola avait pour but de jeter les bases pour la réhabilitation, la reconstruction et le développement.

73. Le Secrétaire Exécutif de la CEA a alors souligné la nécessité de renforcer la coopération et l'intégration régionales pour faire face à la crise multidimensionnelle qui secoue l'Afrique et aux conséquences désastreuses de cette crise pour les populations, ainsi que pour les facteurs de production, les infrastructures et les institutions. A cet égard, Il a évoqué les excellentes

relations de travail qui existent entre les Secrétariats de l'OUA, de la CEA et de la BAD, dans le cadre du Secrétariat conjoint, et dont la meilleure illustration est la tenue, en décembre 1992 à Abidjan, de la 4ème réunion consultative des premiers responsables de ces trois institutions.

74. M. LAYASHI YAKER a souligné la nécessité de la ratification du Traité instituant la Communauté Economique Africaine avant la 29ème Assemblée Ordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA. Il s'est félicité de l'initiative de la BAD de consacrer 10% de ses ressources au financement de projets d'intégration et a ajouté que la CEA proposera à la prochaine session de la Commission, prévue en Avril 1993 à Libreville, Gabon, un plan de mise en oeuvre du Traité d'Abuja. Il a également insisté sur le fait que l'Afrique doit d'abord compter sur ses propres institutions régionales et sous-régionales pour la sauvegarde des intérêts du continent. Aussi, a-t-il insisté sur la nécessité de mobiliser les ressources nationales afin de raffermir la crédibilité de l'Afrique et de prouver à la Communauté Internationale que l'Afrique est un partenaire sérieux, qui mérite toute l'attention de la Communauté Internationale, au même titre que les autres régions, notamment l'Europe de l'Est, conformément au partenariat mondial préconisé dans l'Agenda 21 et à l'engagement de Carthagène.

#### Débat Général sur le Rapport du Secrétaire Général

75. Le Conseil a entendu des communications spécifiques des représentants de l'Angola, de la Sierra-Leone, de la République Arabe Saharouie Démocratique et du Mozambique sur la situation qui prévaut dans ces pays. Le représentant de la Libye a informé le Conseil de la crise qui prévaut entre son pays d'une part, les

Etats-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni et la France d'autre part. Les représentants du Bénin et du Ghana ont exprimé leur préoccupation à propos de la situation au Togo et formulé un certain nombre de propositions.

76. Le Vice-Ministre des Affaires Etrangères de l'Angola a d'abord traduit au Conseil, le message de paix du Président Dos Santos. Il a ensuite décrit la situation tragique qui s'est créée dans son pays, au lendemain des élections multipartites, démocratiques, libres et honnêtes auxquelles 18 partis politiques ont pris part et qui ont connu la participation de plus de 92 % de la population. Il a indiqué que le processus démocratique, résolument engagé en Angola au lendemain de l'Accord du 31 Mai 1991 a été interrompu par l'UNITA qui a engagé une guerre particulièrement meurtrière après sa défaite aux élections.

77. Le représentant de l'Angola a reconnu que l'UNITA constituerait l'un des plus importants partis politiques de l'opposition en Angola et qu'elle serait appelée à jouer un rôle à la dimension de son importance si elle abandonnait la violence comme moyen d'accéder au pouvoir. Il a stigmatisé la violation de l'Accord du 31 Mai 1991 par l'UNITA qui, selon lui, avait élaboré une stratégie à double option avant les élections. Une première option envisagerait la victoire aux élections ; la deuxième était militaire et se fondait sur le maintien des positions militaires en vue d'une possible offensive. C'est cette dernière qui a prévalu. L'UNITA n'a pas honoré son engagement pris le 26 Novembre 1992 à NAMIBE, d'être liée par le verdict populaire et a tenté, à partir du 29 Novembre de prendre par la force ce que le peuple lui a refusé par les urnes. L'UNITA a ainsi attaqué les villes de Huige

et de Negage; elle a occupé des villages, des villes et même quelques capitales provinciales.

78. Le représentant de l'Angola a loué les initiatives engagées par l'OUA, les pays de la Ligne de Front, et la ZEP pour tenter de faire asseoir l'UNITA à la table des négociations. Il a insisté sur la nécessité de poursuivre ces actions afin d'amener l'UNITA à abandonner la violence et à accepter les résultats des élections. Il a déploré l'appui de certains pays en Afrique et hors d'Afrique, à l'UNITA. A cet effet il a révélé qu'au cours des derniers développements, des mercenaires zairois et sud-africains avaient été particulièrement actifs auprès de l'UNITA. Il a donc invité l'OUA et la communauté internationale à exercer des pressions sur ces pays pour qu'ils cessent d'aider l'UNITA. Il a souligné la responsabilité qui incombe à la 57ème Session du Conseil des Ministres - la première qui se tient depuis les élections en Angola - d'engager une initiative susceptible de faire renaître l'espoir auprès du peuple angolais, à laquelle pourraient être associés d'éminents Chefs d'Etat.

79. Le Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères de la Sierra-Leone, Son Excellence Monsieur Mohamed Lamine Kamara, a, dans sa déclaration, dressé un tableau de la situation qui prévaut dans son pays et qui est la conséquence des incursions menées par Charles Taylor et ses partisans ; une situation d'horreur et de destruction, qui se caractérise par l'occupation d'une partie du territoire sierra-léonais par Charles Taylor aidé par FODAY SANKOH, des pertes humaines évaluées à près de 30.000 personnes, le déplacement des centaines de milliers de personnes, un important flot de réfugiés et de personnes déplacées en provenance des zones rurales, un exode massif de la population en Guinée et dans

d'autres Etats africains, la paralysie de la plupart des activités économiques dans les parties orientale et australe du pays, de sérieux dysfonctionnements sociaux. L'effort de reconstruction et de restauration sera d'autant plus difficile que les maigres ressources financières du pays sont actuellement détournées au profit de la guerre.

80. Le représentant de la Sierra-Leone a révélé que c'est en essayant d'aider le Libéria à retrouver la paix que son pays a été plongé dans la situation actuelle. Il a ensuite évoqué des efforts déployés par la Sierra Leone, la Guinée, le Nigéria et les autres membres de l'ECOMOG en vue de restaurer la paix au Libéria en déployant une Force de maintien de la paix de l'ECOMOG dans ce pays, en se servant de la Sierra Leone comme point de transit.

81. Le représentant de la Sierra Leone s'est appesanti sur les conséquences catastrophiques de la guerre sur l'économie de son pays, outre les pertes humaines et matérielles immenses qu'elle a occasionnées. Il a, en conséquence, lancé un appel aux Etats membres de l'OUA et au reste de la Communauté internationale pour qu'ils contribuent aux efforts visant à restaurer la paix dans ce pays, à assurer la réinsertion des réfugiés et des personnes déplacées et la reconstruction de l'économie des zones dévastées par la guerre.

82. Le Ministre des Affaires Etrangères de la République Arabe Saharouie Démocratique a rappelé les efforts déployés par l'OUA pour résoudre la question du Sahara Occidental, et qui ont abouti à l'adoption de la Résolution 104 (XIX) en Juin 1983. Cette résolution jetait les bases d'un règlement pacifique juste et équitable de la question du Sahara Occidental. Il a également

rappelé les termes de la Résolution 4050 adoptée par les Nations Unies, qui s'est inscrite dans la logique de la Résolution de l'OUA et par laquelle il a été demandé au Secrétaire Général des Nations Unies, d'oeuvrer en collaboration avec le Secrétaire Général de l'OUA, au règlement de la question saharouie.

83. C'est sur cette base, a poursuivi le représentant de la RASD, que des initiatives ont été engagées conjointement par les deux Secrétaires Généraux qui ont été couronnées par l'adoption, par les deux parties, d'un plan de paix qui, entre autres, préconisait l'organisation d'un référendum d'autodétermination sur la base du recensement espagnol de 1974. Ce plan a été approuvé par le Conseil de Sécurité.

84. Des difficultés d'application dans la mise en oeuvre du Plan de paix sont apparues, a révélé le représentant de la RASD, lorsque l'autre partie a procédé à un revirement sur la clause la plus importante (le corps électoral) mettant ainsi en péril le processus engagé et laissant planer le danger de la guerre dans la région. Il a réitéré l'attachement de la RASD à l'esprit et à la lettre du plan de paix et sa disponibilité à coopérer avec l'OUA et les Nations Unies pour sa mise en oeuvre effective. Il a insisté sur la nécessité d'amener les deux parties à observer strictement les engagements qu'elles ont contractés en adoptant le plan de paix.

85. Le Chef de la Délégation du Mozambique, Mme. Salome Moiane, Vice-Ministre des Affaires Etrangères, a déclaré que depuis la conclusion de l'accord de Rome, la paix devenait, chaque jour, dans son pays, une réalité qui marquait le prélude à l'amorce de la réalisation effective des programmes économiques. Elle s'est félicitée de l'engagement personnel du Secrétaire Général de l'OUA

dans le règlement du conflit mozambicain, notamment par la nomination d'un représentant spécial dans ce pays. Elle a saisi l'occasion pour remercier tous ceux qui contribuent à la restauration de la paix et de la stabilité dans son pays.

86. Dans sa déclaration, le Chef de la délégation libyenne, le Dr SAID ABDULATTI, a fait apparaître les dangers qui pèsent sur les petits pays du fait du non respect de leurs droits fondamentaux par les grandes puissances. Il a évoqué, à cet effet, l'incrimination de deux ressortissants libyens, derrière laquelle se profile la volonté délibérée des puissances occidentales de nuire à la Libye, de l'empêcher d'assurer le bien-être de son peuple et de réaliser leurs objectifs stratégiques. Il a indiqué qu'en réalité, les U.S.A, la France et la Grande Bretagne ont monté un vaste complot contre son pays visant à le déstabiliser.

87. Le représentant de la Libye a récusé toute participation libyenne dans les actes auxquels se réfèrent les puissances occidentales. Il a souligné la nécessité de régler les conflits par la négociation, et conformément à la Charte des Nations Unies. Il a déclaré que son gouvernement s'est toujours prononcé en faveur des pourparlers avec les pays concernés, pour s'assurer qu'un éventuel jugement de ses deux ressortissants se déroulerait dans les meilleures conditions. Il a révélé que les initiatives libyennes n'ont pas recueilli l'écho souhaité de la part des puissances occidentales qui ont recouru au Conseil de Sécurité pour faire adopter les résolutions 731 et 748. Il a indiqué qu'en tout état de cause, la Libye était prête à coopérer avec le Secrétaire Général des Nations Unies, pour faire appliquer le Droit International.



88. Le Chef de la délégation libyenne a fait apparaître les conséquences néfastes de l'embargo décrété contre son pays, sur les populations, sur le développement socio-économique de la Libye et sur les pays voisins. Il a exigé la levée de cet embargo qui constitue une atteinte flagrante aux Droits de l'Homme.

89. Enfin, Mr SAID ABDULATTI s'est félicité de la position adoptée par les Etats africains au sein du Conseil de Sécurité et également par les Présidents BABANGIDA et ABDOU DIOUF pour le rôle qu'ils ont joué dans la recherche d'une solution au différend qui oppose la Libye à la Grande Bretagne, à la France et aux Etats-Unis. Il s'est également félicité des initiatives prises à cet effet par le Secrétaire Général de l'OUA et par le Groupe Africain au sein du Mouvement des Non-Alignés.

90. En conclusion, il a lancé un appel en vue du règlement pacifique de ce différend afin de préserver le Droit International.

91. Toutes les délégations qui sont intervenues ont rendu hommage au Secrétaire Général de l'OUA pour les efforts déployés et les mesures prises en vue de la rationalisation de la gestion financière et administrative de l'Organisation. Elles se sont félicitées de la bonne coopération existant entre le Secrétaire général et le Comité Consultatif sur les Questions Administratives, Financières et Budgétaires et ont encouragé le Secrétaire Général à poursuivre son action dans l'assainissement de la gestion des ressources de l'OUA.

92. Les délégations se sont vivement préoccupées de la situation financière précaire de l'Organisation et se sont inquiétées de l'accroissement important des arriérés de contributions. Elles ont

lancé un appel à tous les Etats membres afin qu'ils honorent leurs obligations financières envers l'Organisation, particulièrement en ce moment où de nouvelles importantes responsabilités comme la prévention, la gestion et la résolution des conflits, l'observation des processus démocratiques et la mise en oeuvre du Traité d'Abuja, lui sont confiées.

93. S'agissant des conflits, les délégations ont estimé qu'il était nécessaire de poursuivre les démarches en vue de la mise en place d'un mécanisme approprié pour la gestion des conflits. Elles ont aussi estimé qu'il fallait doter le Secrétaire Général de moyens pouvant, dans le cadre de la diplomatie préventive, lui permettre d'endiguer les crises dans certaines régions du Continent.

94. Abordant la situation en Afrique du Sud, les délégations qui sont intervenues ont pris note des développements récents et ont exhorté les forces démocratiques et anti-apartheid à unir leurs efforts pour hâter le démantèlement total du régime de l'apartheid et la formation d'un gouvernement démocratique et non-racial.

95. S'agissant de la situation politique au Togo et au Zaïre, les délégations ont lancé un appel à tous les acteurs politiques dans ces deux pays à résoudre pacifiquement et démocratiquement leurs différends pour éviter les risques de guerre civile. Concernant plus spécialement le Togo, les délégations du Ghana et du Bénin en tant que voisins de ce pays qui ont accueilli un important flot de réfugiés togolais ont recommandé au Conseil d'adopter une déclaration demandant la reprise du processus démocratique et la neutralité de l'armée. Elles ont en outre suggéré que le Bureau du Conseil envoie une mission de bons offices auprès de toutes les

forces politiques de ce pays pour garantir sa stabilité politique.

96. S'agissant du Libéria, les délégations se sont félicitées de la nomination du représentant spécial du Secrétaire Général de l'OUA et des efforts que poursuit la CEDEAO pour ramener la paix dans ce pays.

97. Concernant le Soudan, le Conseil a été informé des efforts que déploie le Gouvernement soudanais pour la reprise des négociations de paix avec l'opposition armée. Les délégations se sont félicitées des efforts déployés dans ce cadre par le Nigéria et le Président en exercice de l'OUA.

98. S'agissant du Rwanda, les délégations ont exhorté les parties au conflit à poursuivre les négociations d'Arusha et à observer le cessez-le-feu.

99. Pour ce qui est de l'Erythrée, les délégations ont pris note des mesures prises en vue de l'organisation prochaine du référendum d'autodétermination et ont demandé à l'OUA de jouer pleinement son rôle dans ce processus.

100. Abordant l'intégration économique de l'Afrique, toutes les délégations ont mis l'accent sur l'impérieuse nécessité pour les Etats membres de mettre en oeuvre le Traité d'Abuja pour lutter contre leur marginalisation politique et économique. Elles ont indiqué que dans ce cadre il fallait d'abord renforcer les groupements économiques régionaux et sous-régionaux qui doivent être les piliers de la future Communauté Economique Africaine. Les délégations se sont félicitées de la coopération entre l'OUA, la

CEA et la BAD et ont encouragé ces organisations à poursuivre les actions communes.

101. Des délégations ont souligné que, malgré le fait que 1992 ait été une année de grandes difficultés en Afrique, il y avait lieu de se réjouir de l'expansion des frontières de la démocratie. Elles ont également noté avec satisfaction l'organisation de la Conférence Régionale sur les Droits de l'Homme à Tunis et ont exhorté tous les Etats membres à participer massivement à la prochaine Conférence Mondiale sur les Droits de l'Homme à Vienne.

102. A l'issue de ce débat, le Président du Conseil a tiré les conclusions suivantes.

103. Le Conseil a pris note avec satisfaction du Rapport du Secrétaire Général et a félicité le Secrétaire Général pour les diverses initiatives et mesures qu'il a prises pour permettre à l'Organisation de jouer un rôle plus actif en vue de relever les divers défis. Le Conseil l'a encouragé à poursuivre ses efforts, conformément aux recommandations et propositions qu'il a faites dans son rapport.

104. Le Conseil a également entendu l'intervention du Chef de la délégation angolaise sur la situation qui prévaut dans son pays. Le Conseil a exprimé sa profonde préoccupation devant la détérioration continue de la situation politique et de sécurité. Le Conseil a lancé un appel pour un cessez-le-feu immédiat et a exhorté le Gouvernement de l'Angola et l'UNITA à reprendre le dialogue. Le Conseil a, en outre, lancé un appel pour que le verdict du peuple angolais exprimé par les résultats des élections ainsi que les Accords de paix de Bicesse soient scrupuleusement respectés. Le

Conseil a invité la communauté internationale à tout mettre en oeuvre en vue de promouvoir un règlement pacifique de la crise en Angola et à soutenir le processus démocratique et de paix dans ce pays.

105. Le Conseil a pris note de l'intervention du Chef de la délégation de la Sierra Léone sur la situation politique et de sécurité dans ce pays. Le Conseil a, en particulier, noté l'appel qu'il a lancé à l'OUA et, à travers elle, à l'ensemble de la communauté internationale pour solliciter leur assistance. Le Conseil a exprimé sa préoccupation face à la situation qui prévaut dans ce pays et à ses implications pour la paix et la stabilité dans la région. Il a exprimé son soutien à tous les efforts déployés en vue de restaurer la paix et la stabilité dans ce pays. Il a exhorté les pays africains et la communauté internationale à tout mettre en oeuvre pour répondre à cet appel.

106. Le Conseil a également suivi l'intervention du Chef de la délégation de la République Démocratique Saharaouie sur la situation qui prévaut dans son pays, tout en mettant un accent particulier sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre du Plan de Paix pour le Sahara Occidental. Le Conseil a exprimé sa préoccupation devant le retard enregistré dans la mise en oeuvre du Plan de Paix. Le Conseil a réitéré l'appel qu'il a lancé aux parties pour qu'elles respectent scrupuleusement les termes du Plan de Paix afin de permettre sa mise en oeuvre dans les meilleurs délais.

107. Le Chef de la délégation de la Jamahirya Arabe Libyenne a évoqué devant le Conseil la crise qui oppose son pays aux Etats-Unis, au Royaume Uni et à la France, ainsi que les efforts

jusqu'ici déployés pour la résoudre. Le Conseil s'est félicité des mesures prises par la Libye, en vue de résoudre la crise, conformément à la résolution 73 du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Le Conseil a réaffirmé l'appel qu'il a lancé à toutes les parties afin qu'elles fassent preuve de retenue, s'abstiennent de tout recours à la force et poursuivent les efforts visant à un règlement pacifique de la crise, conformément aux principes du droit international, et qu'elles lèvent les difficultés auxquelles le peuple libyen est actuellement confronté afin de lui permettre de consacrer son énergie et ses ressources au développement socio-économique de son pays.

108. La délégation du Ghana a demandé aux pays africains d'agir avec courage et responsabilité concernant le différend entre la Libye et les pays occidentaux. Elle a souligné le fait qu'on l'absence d'un Traité d'extradition, aux termes du droit international, la Libye ne peut pas livrer ses citoyens à un pays étranger pour être jugés.

109. Le Conseil a pris acte des déclarations des Chefs des délégations du Ghana et du Bénin sur la situation qui prévaut au Togo et des observations pertinentes du Secrétaire Général à cet égard. Il a exprimé sa profonde préoccupation devant la division du pays et la violence politique et leurs conséquences sur le processus de transition démocratique dans le pays et sur la paix et la stabilité dans la région. Le Conseil a réitéré son appel pressant à toutes les parties au Togo pour qu'elles fassent preuve de retenue, évitent d'exacerber la division et reprennent le dialogue. Il a lancé un appel à la communauté internationale afin qu'elle mette tout en oeuvre pour aider à désamorcer la tension et à convaincre les parties à reprendre le dialogue. Il a pris acte de

la proposition relative à l'envoi au Togo d'une délégation composée des membres du Bureau du Conseil, en vue de faire part de la profonde préoccupation de l'OUA et de sa disponibilité à continuer à aider à la restauration de la paix, grâce au dialogue et à la réconciliation nationale, dans un esprit de compromis et de concorde nationale.

**III. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES**

110. Au titre de ce point, le Secrétaire Général Adjoint chargé du Département des Finances a présenté les documents suivants :

- i) Rapport de la cinquante-sixième session ordinaire du Comité Consultatif sur les questions administratives, budgétaires et financières (Mai 1992)-Doc CM/1740 (LVII) ;
- ii) Rapport financier sur l'exercice financier 1991/92. Doc CM/1738 (LVII) ;
- iii) (a) Rapport de vérification interne sur l'exercice financier 1991/1992. Doc. CM/1739 (LVII) ;  
  
(b) Rapport du Conseil des vérificateurs externes sur la comptabilité du Secrétariat Général pour l'exercice financier 1991/1992. Doc. CM/1741 (LVII) ;
- iv) Rapport préliminaire sur l'introduction du système de budgétisation biennale de l'OUA, Doc. CM/1742 (LVII) ;
- v) Etat des contributions au budget ordinaire de l'OUA au 31 Janvier 1993. Doc. CM/1742 (LVII).

111. Le Président du Comité Consultatif sur les questions administratives, budgétaires et financières, S.E. D. ANTONIO, Ambassadeur de la République du Mozambique en Ethiopie et auprès de l'Organisation de l'Unité Africaine, a présenté les documents suivants :

- i) Rapport du Comité Ad hoc des Quatorze sur la reforme des structures relatif à la révision des statut et règlement du personnel de l'OUA ;
- ii) Rapport de la cinquante-septième session ordinaire du Comité Consultatif sur les questions administratives, budgétaires et financières, Doc. CM/1746 (LVII) ;
- iii) Projet de budget pour l'exercice financier 1993/1994, Doc CM/1743 (LVII) Rev.1.

112. Enfin, le Président du Comité des Conférences, Son Excellence OMAR BENDJEMA, Ambassadeur d'Algérie en Ethiopie et auprès de l'OUA a présenté le rapport de la 3ème session ordinaire du Comité des Conférences, Doc. CM/1748 (LVII).

113. Après la présentation détaillée de tous les documents portant sur les questions administratives et financières, le Conseil a décidé de les examiner ensemble.

114. Au cours du débat général qui s'en est suivi, plusieurs délégations ont longuement évoqué la situation financière critique et précaire de l'Organisation. En effet, il est à noter qu'à l'heure actuelle, les arriérés, y compris les contributions dues au titre du budget 1992/93, atteignent le montant colossal de



70.000.000 \$EU. Il a été indiqué que les Etats membres doivent prendre des mesures concrètes pour améliorer la situation financière de l'Organisation afin de permettre au Secrétariat de s'acquitter des tâches urgentes qui lui ont été confiées. Les délégations ont appuyé les recommandations contenues dans le rapport du Comité consultatif, qui souligne la nécessité de prendre des sanctions à l'encontre des Etats membres qui ne s'acquittent pas de leurs obligations et de prendre des mesures incitatives en faveur des Etats membres qui s'acquittent rapidement de leurs contributions.

115. Les délégations ont rendu hommage au Secrétaire Général pour avoir amélioré la gestion financière et administrative de l'Organisation en dépit des maigres ressources mises à sa disposition. Elles ont renouvelé leur appel aux Etats membres pour qu'ils honorent leurs obligations vis-à-vis de l'Organisation, conformément à la Charte de l'OUA.

116. S'agissant des conditions de service, plusieurs délégations se sont félicitées des recommandations contenues dans le rapport du Comité Ad Hoc des quatorze sur la réforme des structures de l'OUA. Elles ont recommandé l'approbation des nouveaux statuts et règlement dans leur intégralité. Toutefois, elles ont estimé que la réactivation de l'indemnité de poste des Nations Unies mentionnée à l'article 24 du Règlement du personnel ne doit pas affecter négativement le personnel.

117. Dans leurs interventions sur l'introduction du système de budgétisation biennale de l'OUA, les délégations ont accepté les recommandations formulées dans ce rapport et exhorté le Secrétariat Général à les mettre en oeuvre.

118. Concernant le rapport du Comité des Conférences, les délégations ont fait remarquer qu'au cours de l'exercice financier 1991/92, 62 réunions ont été programmées dont 26 seulement ont effectivement été organisées. Les délégations qui sont intervenues ont exprimé des doutes quant à la capacité du Secrétariat Général d'organiser les 67 réunions qu'il a programmées pour 1993/94. Elles ont, par conséquent, suggéré que le Secrétariat Général ne devait programmer que les réunions dont il peut financer l'organisation.

119. Le Conseil s'est félicité des excellentes relations de travail qu'entretiennent le Secrétariat général et le Comité Consultatif et qui ont permis l'élaboration d'excellents rapports, et en particulier des efforts conjoints qu'ils ont déployés pour élaborer un budget raisonnable pour l'Organisation, conformément aux directives du Conseil.

120. Avant de conclure les débats sur les questions financières et administratives, le Secrétariat général a communiqué au Conseil les informations que les Etats membres suivants lui avaient fournies concernant les paiements et les annonces de contributions:

1. TUNISIE

PAIEMENT de la somme de 786.062,69 dollars EU :

- a) Budget ordinaire : 675.553,48 \$EU
- b) Comité de Libération : 107.509,21 \$EU

2. SEYCHELLES

PAIEMENT de la somme de 50.000,00 dollars E.U.

3. KENYA  
PAIEMENT de la somme de 162.892,00 dollars E.U.
4. RWANDA  
PAIEMENT de la somme de 84.122,31 dollars E.U.
5. DJIBOUTI  
PAIEMENT de la somme de 200.000,00 dollars E.U.  
Il présentera un échéancier pour le règlement de ses arriérés.
6. ALGERIE  
PAIEMENT de la somme de 904.000,00 dollars E.U.
7. BURKINA FASO  
PAIEMENT de la somme de 180.047,96 \$EU
8. SAO TOME ET PRINCIPE -  
PAIEMENT de la somme de 56.122,00 \$EU
9. BENIN  
PAIEMENT de la somme de 190.000,00 \$EU
10. LIBYE

La Libye a promis de verser 2.176.000 dollars E.U d'ici fin février 1993 et le solde de sa contribution avant la prochaine Conférence au Sommet du Caire.

11. UGANDA

L'Ouganda verserait 250.000 dollars dans le courant de la semaine et le solde serait versé avant le prochain Sommet du Caire.

12. MOZAMBIQUE

Le Mozambique s'est engagé à s'acquitter de la dernière tranche de sa contribution dans un proche avenir.

121. Après un débat approfondi sur la question sus-mentionnée, le Président a récapitulé les décisions comme suit :

1. Rapport de la Cinquante-sixième session du Comité Consultatif (point 2(i) de l'ordre du jour)

122. Le Conseil adopte :

- a) toutes les recommandations du Comité Consultatif, en particulier celles portant sur l'amélioration générale de la gestion administrative et financière de l'Organisation et demande au Secrétaire Général de prendre les mesures qui s'imposent pour assurer leur mise en oeuvre intégrale, conformément aux Statut et Règlement du Personnel, d'une part, et au Règlement financier de l'Organisation d'autre part;
- b) adopte en outre les recommandations du Comité relatives à la révision des critères d'octroi du statut d'observation auprès de l'OUA.

2. Rapport financier sur l'exercice financier 1991/92 (point III (ii))

123. Prenant acte du rapport, le Conseil s'est déclaré préoccupé par le montant élevé des arriérés de contributions dû par les Etats membres tel que reflété dans le rapport et a lancé un appel aux Etats membres pour qu'ils prennent les dispositions nécessaires, en consultation avec le Secrétariat, afin de s'acquitter le plus tôt possible de leurs contributions financières non encore réglées. Parallèlement, le Conseil a exprimé sa satisfaction aux pays qui étaient à jour dans le paiement de leurs contributions au budget ordinaire.

3. Rapport des vérificateurs (point III (iii))

124. Prenant note des rapports des vérificateurs sur la gestion administrative et financière de l'Organisation durant l'exercice financier 1991/92, le Conseil a pris les décisions ci-après :

- a) exprime sa satisfaction pour l'excellent travail accompli par le Conseil de vérificateurs externes ;
- b) félicite le Secrétaire Général pour les mesures prises en vue d'améliorer la gestion administrative et financière de l'Organisation et lui demande de continuer à observer une discipline stricte dans la gestion financière et administrative de l'Organisation, grâce à la rationalisation de ses programmes d'activités ;
- c) demande au Secrétaire Général de prendre les mesures nécessaires pour une application effective des

recommandations du Conseil des vérificateurs externes, telles qu'entérinées par la cinquante-septième session du Comité Consultatif.

4. Rapport intérimaire sur l'introduction de la programmation biennale dans le système de budgétisation de l'OUA (point III (iv))

125. Après examen de l'étude présentée par le Secrétaire Général et sur la base des observations formulées par la cinquante-septième session du Comité Consultatif telles que contenues dans son rapport (Document CM/1746 (LVII)), le Conseil :

- a) prend note du rapport ;
- b) félicite le Secrétaire Général pour cette étude et lui demande d'élaborer les directives nécessaires et les dispositions et modalités opérationnelles adéquates pour l'introduction dans les meilleurs délais de la Programmation Biennale dans le système de budgétisation de l'OUA ;
- c) décide qu'avec l'introduction du système de la Programmation Biennale, le budget de l'OUA soit établi sur une base biennale devant être révisé lors des sessions d'évaluation à mi-parcours du Comité Consultatif et du Conseil des Ministres.

5. Rapport du Comité Ad Hoc des Quatorze sur la Réforme des structures concernant la révision des Statut et Règlement du Personnel de l'OUA (Document CM/1745 (LVII) (Point III (v))

126. A l'issue de l'examen du Rapport présenté par le Président du Comité, le Conseil:

- a) félicite le Comité pour son rapport exhaustif sur l'amélioration des conditions de service des membres du personnel;
- b) adopte le Rapport du Comité Ad Hoc des Quatorze sur la Réforme des structures - Doc CM/1745(LVII);
- c) adopte les nouveaux statut et règlement du personnel Doc.CM/1414 (XLV) Rev.6 Annexes B et C;
- d) en ce qui concerne la réactivation de l'indemnité d'ajustement de poste des Nations Unies tel que recommandé par le Comité des Quatorze, le Conseil souligne que la réactivation ne doit pas avoir des effets négatifs sur le personnel. Il demande par ailleurs au Secrétaire Général de soumettre au Comité Consultatif sur les questions Administratives, Budgétaires et Financières les incidences qui en découleraient

6. Rapport de la troisième réunion ordinaire du Comité des Conférences (Point III (vi))

127. A l'issue de l'examen du rapport soumis par le Président du Comité, le Conseil:

- a) prend note du Rapport;
- b) félicite le Comité pour cette analyse approfondie; et
- c) approuve les recommandations adoptées par le Comité.

7. Etat des contributions aux budgets ordinaires de l'OUA au 31 Janvier 1993 (Point III (vi))

128. A l'issue d'un examen approfondi de la situation financière actuelle de l'Organisation et à la lumière des points de vue, commentaires et recommandations pertinentes du Comité Consultatif contenus dans le Rapport de la Cinquante-septième session ordinaire (Doc.CM/1746(LVII)), le Conseil:

- a) exprime sa profonde préoccupation concernant la situation financière actuelle de l'Organisation, situation qui l'empêche de s'acquitter de son mandat et de faire face aux nouveaux défis qu'elle rencontre dans les domaines politique et économique;
- b) adopte toutes les recommandations formulées par le Comité Consultatif concernant les mesures que tous les Etats membres concernés doivent prendre en vue d'éponger tous



- les arriérés de contributions et de s'acquitter de toutes les obligations financières dues à l'Organisation;
- c) lance un vibrant appel à tous les Etats membres concernés pour qu'ils réagissent avec diligence aux propositions faites par le Secrétariat concernant l'échéancier de paiement des arriérés de contributions dues à l'Organisation;
  - d) demande au Comité Consultatif d'examiner, de manière plus approfondie, la possibilité d'adopter des mesures incitatives en faveur des membres qui s'acquittent régulièrement de leurs contributions;
  - e) décide de nommer les membres du Comité des sanctions (Commission de vérification des pouvoirs) qui serait composé des 10 Etats membres suivants, désignés après concertation entre les groupes régionaux, et donne mandat à cet effet au Comité Consultatif sur les Questions Administratives, Budgétaires et Financières d'entreprendre les consultations nécessaires en vue de la désignation des 10 membres dudit Comité;
  - f) décide d'adopter une motion de remerciements aux Etats membres qui s'acquittent régulièrement de leurs obligations financières envers l'Organisation.

8. (a) Rapport de la cinquante-septième session ordinaire du Comité Consultatif (point III (viii))
- (b) Projet de budget-programme au titre de l'exercice financier 1993/94 - Point III (ix)

129. Après une présentation détaillée des deux documents susmentionnés par le président du Comité Consultatif, le Conseil:

- (a) prend acte du Rapport de la vingt-septième session ordinaire du Comité Consultatif et adopte ses recommandations telles que contenues dans le Document CM/1746(LVII);
- (b) félicite le Comité Consultatif pour ses efforts en vue de rationaliser les activités et programmes de l'Organisation, et prie le Comité de poursuivre ses efforts afin de permettre à l'Organisation de gérer plus judicieusement ses ressources, en les consacrant aux priorités les plus importantes dans les domaines politique et socio-économique;
- c) approuve le projet de budget-programme de 27.644.470 Dollars EU au titre de l'exercice financier 1993/94 et autorise le Secrétaire Général à prendre les mesures nécessaires pour sa mise en oeuvre.

IV. QUESTIONS POLITIQUES

1. Rapport intérimaire du Secrétaire Général sur le mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits - Doc. CM/1747 (LVII) (Point IV (i))

130. Ce point de l'ordre du jour a été présenté par le Secrétaire Général Adjoint chargé des Affaires Politiques, le Dr M.T. Mapuranga, qui a rappelé que, sur la recommandation de la 56ème session du Conseil tenue en juin 1992 à Dakar, la vingt-huitième session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement a décidé "d'adopter le principe de créer au sein de l'OUA, et conformément aux objectifs et principes de la Charte, un mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits en Afrique". Par la même Décision, la Conférence des Chefs d'Etat a chargé le Secrétaire Général d'entreprendre, sous les auspices du Bureau de la vingt-huitième session de la Conférence des Chefs d'Etat, une étude approfondie sur tous les aspects relatifs à ce mécanisme, en ce qui concerne en particulier les détails d'ordre institutionnel et opérationnel, y compris son financement.

131. Les Etats membres, pour leur part, ont également été invités aux termes de cette Décision, à soumettre au Secrétaire Général, dans les meilleurs délais, leurs vues, leurs observations et propositions sur le mécanisme. Enfin, la Conférence a particulièrement demandé au Conseil d'élaborer, à la lumière de l'étude sus-mentionnée devant être entreprise par le Secrétaire Général, et des vues, observations et propositions des Etats membres, des recommandations concrètes sur le mécanisme qui seront examinées par la vingt-neuvième session ordinaire de la Conférence au Sommet pour décision.

132. Dans le cadre du mandat qui lui a été confié, aux termes de la décision de Dakar, le Secrétaire Général a adressé des lettres à tous les Etats membres leur demandant de soumettre leurs vues, leurs observations et leurs propositions. Il a également mis à profit ses visites dans les Etats membres - officielles à l'occasion de réunions d'organisations régionales africaines - pour s'entretenir avec les Chefs d'Etat et les Ministres de cette question. Le Secrétariat a également entrepris des consultations avec les représentants des Etats membres basés à Addis Abéba, en particulier les membres du Bureau de la Conférence, ainsi qu'avec les Doyens des différentes sous-régions.

133. Le Secrétaire Général Adjoint a souligné qu'en fait, le présent rapport intérimaire porte sur les résultats de toutes les consultations menées, sur les vues, les observations et les propositions soumises par les Etats membres, et contient une analyse des interventions faites au cours des longs débats sur cette question par trente huit délégations à Dakar.

134. Bien que les consultations se poursuivent, le Secrétaire Général a jugé nécessaire de soumettre le présent rapport intérimaire en vue d'informer le Conseil des questions sur lesquelles un consensus a été clairement dégagé, et de celles qui doivent faire encore l'objet de discussions et de consultations.

135. Le Secrétariat a, par ailleurs, proposé qu'une fois que le Conseil aura identifié les questions nécessitant encore des consultations, un Comité composé des Ambassadeurs des Etats membres basés à Addis Abéba, devra se réunir pour débattre de ces questions en étroite collaboration avec le Secrétaire Général. Ledit Comité pourrait également compter parmi ses membres les représentants des

Etats membres ne résidant pas à Addis Abéba. Le secrétariat a exprimé l'espoir que les activités du Comité proposé facilitera les consultations en cours dont les résultats seront soumis à la prochaine session du Conseil en juin 1993 pour examen et à la Conférence des Chefs d'Etat pour décision finale.

136. Au cours du débat qui s'en est suivi, 28 Etats membres au moins sont intervenus sur les diverses questions abordées dans le rapport intérimaire du Secrétaire Général. Plusieurs délégations ont félicité le Secrétaire Général pour son excellent rapport et ont fait observer qu'il ressort de la lecture du rapport que d'importants progrès ont été réalisés depuis Dakar, en ce qui concerne la création du mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits. Une délégation a toutefois estimé que le Secrétariat aurait dû baser son rapport exclusivement sur les observations communiquées par écrit par les Etats membres.

137. Plusieurs délégations ont souligné le fait que la responsabilité de régler les conflits en Afrique incombe au premier chef à l'OUA et que si celle-ci ne se montre pas à la hauteur, d'autres en dehors du continent le feront à sa place. Si l'OUA assumait cette importante responsabilité, les forces extérieures appuyeraient les initiatives de l'Organisation, au lieu d'agir en dehors d'elle. Il a été souligné outre que les événements justifient la création de ce mécanisme qui a en fait déjà pris forme en Afrique avec l'expérience de l'OUA au Rwanda et celle de la CEDEAO au Libéria.

138. Ces délégations se sont déclarées satisfaites du consensus général tel que reflété dans le rapport du Secrétaire Général en ce qui concerne la création du mécanisme proposé sur la

base des principes et des objectifs énoncés dans la Charte de l'OUA ainsi que sur la base des principes du droit international. Il a été souligné à cet égard que le mécanisme proposé ne pourra réellement fonctionner qu'avec le concours et la coopération des Etats membres et des parties concernés par une situation donnée.

139. Il a été fait observer que la Conférence au Sommet de Dakar ayant accepté le principe de la création de ce mécanisme, le débat ne devrait plus porter sur la question de savoir s'il fallait créer ce mécanisme ou non mais plutôt sur les organes devant le composer et sur son modus operandi.

140. Au cours du débat qui s'en est suivi pratiquement toutes les délégations ont reconnu la nécessité de renforcer le rôle du Secrétaire Général, sous la supervision du Bureau. En ce qui concerne les missions "de bons offices" du Secrétaire Général, une certaine flexibilité est nécessaire, en ce sens que le Secrétaire Général peut avoir recours à d'éminentes personnalités, désigner des envoyés et des représentants spéciaux, et prendre d'autres mesures, y compris la prise d'initiatives régionales et la constitution de comités Ad Hoc et de commissions d'enquête. Les délégations ont insisté sur l'importance capitale de la diplomatie préventive dans les attributions du Secrétaire Général, eu égard au fait qu'une opération de maintien de la paix est beaucoup moins onéreuse qu'une opération de restauration de la paix. Il a par conséquent été recommandé de mettre à sa disposition les ressources financières nécessaires.

141. Le Conseil a reconnu la nécessité de renforcer le Secrétariat en le dotant de ressources humaines et matérielles afin qu'il puisse véritablement aider le Secrétaire Général à

s'acquitter de ses responsabilités grandissantes dans le domaine de la prévention, la gestion et du règlement des conflits. En conséquence, il a été souligné que des mesures doivent être prises rapidement pour renforcer la division de la gestion des conflits qui vient d'être créée au sein du Secrétariat Général comme l'avait proposé le Secrétaire Général.

142. En ce qui concerne le financement du mécanisme, un consensus semble dégagé quant aux ressources financières nécessaires à son fonctionnement. Par conséquent, il a été décidé de créer un Fonds Spécial. Et il a été souligné qu'il fallait décider du montant initial de ce Fonds. Certaines délégations ont estimé que les ressources de ce Fonds ne devraient pas provenir du budget ordinaire, d'autres par contre ont estimé que les ressources du Fonds devraient être prélevées sur le budget ordinaire. Il a également été estimé que les contributions au Fonds devraient être obligatoires, tout en encourageant les contributions volontaires.

143. Toutefois, la question de savoir si le Fonds devait être ouvert à des contributions non-africaines a fait l'objet d'un débat animé. Certaines délégations ont estimé qu'il fallait être prudent car le recours à des ressources non-africaines affecte la dignité et la souveraineté des pays africains, et que la dépendance totale vis-à-vis de ces ressources peut être dangereuse pour ces pays.

144. D'autres délégations ont toutefois soutenu que l'on ne peut pas éviter l'aide extérieure lorsqu'il s'agit surtout des opérations de maintien de la paix, le fait de recourir à des fonds extra-africains ne ferait pas perdre nécessairement à l'Afrique sa fierté et sa dignité. L'OUA en effet utilisait déjà une assistance étrangère pour le Rwanda qui s'est avérée très utile. Il convient

de reconnaître que l'OUA n'était pas en mesure d'entreprendre certaines opérations. Quoi qu'il en soit, l'OUA pourrait avoir recours à l'assistance des Nations Unies surtout lorsqu'il s'agit des opérations de maintien de la paix sans que cela n'affecte sa dignité. Les pays africains constituent les deux-tiers des membres des Nations Unies, et partant, ils peuvent prétendre légitimement à l'assistance des Nations Unies, d'autant plus qu'ils s'acquittent de leurs contributions à cette organisation. Il a été souligné en outre que la paix internationale est indivisible et que ce fait est reconnu dans la Charte des Nations Unies qui prévoit un rôle pour les organisations régionales dans le maintien de la paix.

145. Il a également été indiqué que même si les pays africains ont eu recours à une assistance extérieure, ils ne doivent pas se soustraire à leurs responsabilités en ce qui concerne la résolution des conflits, mais ils doivent plutôt être les premiers à chercher à les régler.

146. Comme l'a proposé le Secrétaire Général dans son Rapport intérimaire, même s'il est difficile d'obtenir l'assistance financière et logistique des Nations Unies dans les opérations de maintien de la Paix en Afrique, les Etats africains doivent tout mettre en oeuvre pour jouer un rôle significatif voire prépondérant.

147. Il convient d'étudier et d'élaborer, conformément aux principes et objectifs de la Charte de l'OUA, les modalités de mobilisation de ressources extra-budgétaires, y compris dans le cadre de la coopération OUA-Nations Unies.



148. Les débats sur la question de l'organe central ont été également animés. Un consensus s'est dégagé sur la nécessité d'avoir un tel organe central au sein de ce mécanisme. Toutefois, comme cela a déjà été indiqué dans le rapport du Secrétaire Général, il existe deux courants de pensée. Alors que la majorité des délégations ont estimé que l'organe central en question doit être le bureau de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement qui serait élargi aux Présidents entrant et sortant aux fins de continuité, des délégations ont estimé qu'il fallait créer un Comité spécial composé d'Etats membres élus sur la base du principe de la représentation et de la rotation régionales. Il a été indiqué qu'un tel comité serait mieux à même d'assumer ses responsabilités en ce sens qu'il permettrait une participation plus grande et un engagement plus ferme. Les délégations qui se sont prononcées en faveur du bureau ont estimé que ce serait la meilleure solution étant donné que le bureau existe déjà. La création d'un nouvel organe comme le Comité proposé entraînera un double emploi aussi bien en ce qui concerne les efforts que les ressources, et mettra le Secrétaire Général dans une situation difficile où il devra répondre devant deux organes.

149. Certaines délégations ont estimé qu'il conviendrait d'examiner davantage la relation entre le mécanisme et des organes tels que la Commission de Médiation, de conciliation et d'arbitrage et la Commission de la défense. Par ailleurs, une division de gestion des conflits ayant les connaissances militaires requises pourrait remplir les fonctions de la Commission de la défense. D'autres délégations ont proposé un examen plus approfondi de la proposition de création d'un Conseil de Sécurité politique.

150. De nombreuses délégations ont appuyé la proposition contenue dans le rapport du Secrétaire général selon laquelle les Ambassadeurs des Etats membres basés à Addis Abéba, et ceux qui ne le sont pas, devraient débattre de toutes les questions devant faire l'objet de Consultations supplémentaires en vue de rapprocher les points de vue.

151. Cependant, au sujet de la question de savoir quelles dispositions prendre, la délégation égyptienne a suggéré une approche à deux niveaux. La première porte sur des mesures intérimaires diligentes visant à permettre à l'OUA de gérer les conflits existants et potentiels. Dans ce cadre, le bureau du Sommet aura un rôle de premier plan à jouer car la troïka qui regroupe le président en exercice sortant, le président en exercice et le prochain président en exercice aura pour mandat de prévenir les conflits.

152. La deuxième approche, consisterait soit à créer un Comité regroupant les Ambassadeurs africains résidant à Addis Abéba en vue d'étudier l'ensemble de la question, soit à mettre en place quatre comités chargés d'examiner les options spécifiques suivantes en vue de définir le meilleur moyen de créer à l'avenir un système permanent et fiable :

- i) Réactiver les comités existants (le Comité de Médiation, de Conciliation et d'Arbitrage et la Commission de la Défense),
- ii) Améliorer le fonctionnement du Secrétariat général et consolider le rôle du Secrétaire Général,

iii) La question du maintien de la paix,

iv) La question du financement.

153. Le mandat du Comité des Ambassadeurs ou des quatre comités qui seront créés durera un an et six mois, et leurs conclusions qui prendront la forme de recommandations pourraient être soumises à la prochaine session du Conseil des Ministres, et par la suite à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

154. Le Président a résumé le débat comme suit :

155. Le Conseil félicite le Secrétaire Général pour l'excellent rapport intérimaire qu'il a soumis et en prend acte avec satisfaction.

156. Tout en réitérant la nécessité pour l'Afrique d'instituer au sein de l'OUA un mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, le Conseil note qu'un tel mécanisme doit se fonder sur les principes et objectifs de la Charte de l'OUA ainsi que sur les principes du droit international. Le Conseil note en outre qu'un tel mécanisme fonctionnera avec l'accord et la coopération des Etats membres et des parties concernées.

157. Le Conseil note avec satisfaction qu'un large consensus s'est dégagé sur les aspects suivants du mécanisme proposé:

- a) la nécessité de renforcer le rôle du Secrétaire Général dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits. Le Conseil encourage le Secrétaire Général à poursuivre ses efforts de diplomatie préventive et

d'employer les divers moyens, notamment la désignation d'envoyés et de représentants spéciaux, d'éminentes personnalités, etc...;

- b) la nécessité de renforcer la capacité du Secrétariat à faire face à l'accroissement de ses responsabilités en matière de prévention de gestion et de règlement des conflits. A cet égard, il a été souligné la nécessité de renforcer la division de la gestion des conflits au sein du Secrétariat et d'adopter les mesures urgentes proposées par le Secrétaire Général;
- c) Le Conseil reconnaît que des ressources nécessaires doivent être dégagées pour permettre au mécanisme de fonctionner. A cet effet, un Fonds Spécial, alimenté par les contributions des Etats membres sera constitué;
- d) Le Conseil reconnaît qu'il faut établir une étroite collaboration avec les Nations Unies et d'autres organisations régionales africaines dans le cadre du mécanisme. Il faudra solliciter la contribution des Nations Unies pour soutenir les efforts de l'OUA dans le domaine de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits.

158. Le Conseil a identifié les domaines suivants qui doivent faire l'objet de consultations supplémentaires :

- a) organe central du mécanisme : la majorité des délégations ont exprimé leur préférence pour le Bureau de la Conférence des Chefs d'Etat tandis que d'autres ont

soutenu la création d'un Comité spécial d'Etats membres choisis.

- <sup>1</sup>b) financement du mécanisme : tout en reconnaissant que le financement du mécanisme doit être assuré au premier chef par les Etats membres de l'OUA, le Conseil a noté que l'on pourrait recourir à des contributions supplémentaires en Afrique qu'ailleurs. Il importe de mener d'autres consultations sur les modalités d'utilisation de telles ressources extra-budgétaires, afin de s'assurer qu'elles sont utilisées conformément aux principes, objectifs et programmes de l'OUA.

159. En ce qui concerne ces deux questions nécessitant des consultations supplémentaires, le Conseil a adopté la recommandation du Secrétaire Général de charger le Comité des Ambassadeurs à Addis-Abéba qui sera ouvert aux Etats Membres non représentés à Addis-Abéba à oeuvrer, en étroite collaboration avec le Secrétariat, l'élaboration des recommandations qui seront examinées lors de la prochaine session au Caire où les Chefs d'Etat et de Gouvernement prendront une décision finale concernant la création du mécanisme sur la prévention, la gestion et le règlement des conflits.

---

<sup>1</sup> Réserves du Soudan.

2. a) Rapport du Secrétaire Général sur la situation politique en Afrique australe - CM/1749 (LVII) (point IV (ii)).
- b) Rapport de la Cinquante-neuvième session ordinaire du Comité de Coordination pour la Libération de l'Afrique (CM/1750 (LVII) (point IV (iii)).

160. Le Conseil a examiné ensemble, selon la pratique établie, les deux rapports suivants :

- i) Rapport du Secrétaire Général sur la situation en Afrique australe (CM/1749 (LVII)).
- ii) Rapport de la cinquante-neuvième session ordinaire du Comité de Coordination pour la Libération de l'Afrique (CM/1750 (LVII)).

161. Le Secrétaire Général Adjoint chargé du Département des Affaires Politiques, Dr M.T. Mapuranga, a présenté le Rapport du Secrétaire Général sur la situation politique en Afrique australe. Le Rapport de la cinquante-neuvième session du Comité de Libération de l'OUA a été présenté par S.E. J. C. Rwegasira, Membre du Parlement, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale de la République Unie de Tanzanie et Président de cette Session.

162. En présentant le Rapport du Secrétaire Général, le Dr. M.T. Mapuranga a déclaré que le document porte sur la situation qui a prévalu en Afrique du Sud durant ces derniers mois et qu'il retrace les événements survenus récemment en Angola et au Mozambique.

163. S'agissant de l'Afrique du Sud, le Secrétaire Général Adjoint a indiqué que le Rapport porte principalement sur le problème de la violence, l'évolution du processus des négociations et la question de l'unité entre les forces anti-apartheid.

164. Concernant le problème de la violence, il a indiqué que le massacre perpétré à Boipatong et d'autres incidents sanglants ont conduit à l'interruption des négociations de la CODESA, ont amené l'OUA à renvoyer la question de la violence en Afrique du Sud au Conseil de Sécurité de l'ONU et à envoyer des observateurs de l'ONU dans ce pays.

165. Le Secrétaire Général Adjoint a déclaré que le rapport reflète une participation accrue de l'OUA sur le terrain, comme en témoignent l'envoi d'une mission d'enquête de l'OUA en septembre 1992, la nomination d'un représentant spécial du Secrétaire Général de l'OUA et le déploiement d'observateurs de l'OUA en Afrique du Sud.

166. Concernant le processus des négociations, le Dr Mapuranga a souligné que le processus des négociations est actuellement caractérisé par une série de pourparlers bilatéraux. Il a formulé l'espoir que ces pourparlers conduiront à une reprise des négociations multilatérales.

167. Au sujet de l'unité entre les forces anti-apartheid, le Rapport fait état des efforts déployés par l'OUA, mais en vain, pour réactiver le Front Patriotique Unie de manière à imprimer un élan au processus des négociations et à aider à enrayer la violence.

168. Le Secrétaire Général Adjoint a attiré l'attention du Conseil sur le fait que le Rapport intérimaire de la Mission d'observation de l'OUA en Afrique du Sud qui figure en annexe au Rapport, décrit également la situation dans le pays et traite de toutes les questions préoccupantes.

169. Le Secrétaire Général Adjoint a conclu en évoquant la situation qui prévalait en Angola, avant et après les élections supervisées par les observateurs internationaux, ainsi qu'au Mozambique après la signature des Accords de Paix de Rome.

170. En présentant le Rapport du Comité de Libération de l'OUA, S.E. J.C. Rwegasira, Ministre des Affaires Etrangères de Tanzanie, a informé le Conseil que la Cinquante-neuvième session du Comité s'est tenue les 10 et 11 février 1993 à Arusha, République Unie de Tanzanie.

171. Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale a indiqué que l'ordre du jour comporte deux points principaux, à savoir le Rapport de la Commission Permanente sur la politique, l'administration et les finances et le Rapport du Comité Ad Hoc pour la restructuration du Comité de Libération de l'OUA.

172. La Cinquante-neuvième session ordinaire du Comité de Coordination pour la Libération de l'Afrique a examiné en détail les deux Rapports et a adopté les importantes décisions et recommandations qui y sont contenues. Le Président de la cinquante-neuvième session a soumis le Rapport au Conseil pour examen et adoption.



**Déclaration de l'African National Congress (ANC)**

173. Le Directeur Adjoint du Département des Affaires internationales de l'ANC, M. Stanley Mabizela a, dans sa déclaration, exposé les raisons qui ont poussé l'ANC à décider de suspendre sa participation aux négociations au sein de la CODESA et a expliqué cette décision par les conditions irréalistes et inacceptables posées par le parti national au pouvoir en Afrique du Sud.

174. Les massacres perpétrés à Boipatong ont également provoqué une crise qui a amené l'ANC à décider de ne pas participer à nouveau au processus de négociation dans le cadre de la CODESA.

175. S'agissant de la question de la violence, M. Mabizela a informé le Conseil que la violence en Afrique du Sud a considérablement baissé et a attribué ce fait aux mesures positives prises par l'OUA pour répondre aux préoccupations du peuple Sud-Africain.

176. En ce qui concerne les négociations bilatérales, M. Mabizela a déclaré que l'ANC a accepté ces négociations afin de discuter des conditions posées par l'ANC à la suite des massacres perpétrés à Boipatong, mais que celles-ci ont finalement porté sur le processus de changement en Afrique du Sud et les moyens d'y parvenir. Il a assuré le Conseil que tout accord conclu avec le Gouvernement serait soumis à la CODESA III afin que les parties qui participent l'examinent, l'approuvent ou le rejettent.

177. M. Mabizela a évoqué le Conseil Exécutif de Transition qui sera chargé de la préparation des élections démocratiques pour l'Assemblée Constituante et auquel seront confiés les portefeuilles clés du Gouvernement.

178. A cet égard, il a demandé à l'OUA et, à travers elle, à la Communauté internationale de participer à l'observation et à la surveillance du processus électoral en Afrique du Sud.

179. M. Mabizela a également évoqué les pourparlers bilatéraux entre l'ANC et l'Inkatha "Freedom" Party, d'une part, et l'ANC et Chief MANGOPE du Bantoustan du Bophathatswana, d'autre part.

180. Pour conclure, il a exprimé la solidarité de l'ANC avec le peuple palestinien et a condamné Israëli pour la déportation de plus de 400 Palestiniens. M. Mabizela a également exprimé le soutien de l'ANC à la lutte que mène le peuple Saharaoui pour l'émancipation nationale.

#### Déclaration du Pan Africanist Congress (PAC)

181. Dans la déclaration qu'il a prononcée, M. Ahmed Gora Ibrahim, Secrétaire aux Affaires Etrangères du Pan Africanist Congress d'Azanie, a fait observer que l'année 1992 a été une année d'euphorie, mais qu'une analyse objective de la situation montre qu'elle a été caractérisée par la recrudescence de la violence et par des négociations bilatérales qui menacent de remplacer les négociations multilatérales.

182. M. Ebrahim a déclaré que la CODESA ne pouvait pas aboutir à des résultats positifs parce qu'elle n'était pas représentative

du peuple d'Afrique du Sud. Il a préconisé un forum multilatéral représentatif et élu qui sera chargé d'établir une liste électorale commune et d'élaborer une nouvelle constitution. A cet égard, il a invité le Gouvernement Sud africain à prouver son attachement à la démocratie.

183. Le représentant du PAC a exhorté l'OUA à continuer d'exercer les formes de pression possibles sur le régime Sud-africain afin de l'amener à assurer le changement pacifique en Afrique du Sud.

184. M. Ebrahim a conclu sa déclaration en lançant un appel à l'OUA pour qu'elle renforce son appui aux deux Mouvements de Libération d'Afrique du Sud, à savoir l'African National Congress et le Pan-africanist Congress.

#### Débat général

185. Dans le débat prolongé mais animé et constructif qui a suivi la présentation du rapport et les déclarations des représentants des deux Mouvements de Libération d'Afrique du Sud, le Conseil a concentré son attention sur les trois principales questions qui le préoccupent, à savoir : la violence, les négociations et l'unité des Mouvements de Libération et d'autres forces anti-apartheid.

186. S'agissant de la violence, la plupart des délégations qui ont pris la parole ont souligné la nécessité de mettre fin immédiatement à la violence dans les townships, laquelle constitue un obstacle à la paix. Les délégations ont jugé qu'il convenait de mettre l'accent sur un règlement négocié, vu que tout règlement

imposé par la force ne saurait être durable. Toutes les délégations ont salué le rôle des observateurs de l'OUA en Afrique du Sud et ont demandé que le mandat de l'équipe soit prolongé et que le nombre d'observateurs soit augmenté. Plusieurs délégations ont déploré le fait que les observateurs de l'OUA aient été critiqués par certaines parties.

187. S'agissant des négociations, toutes les délégations ont souligné la nécessité de poursuivre le processus des négociations et ont estimé que les négociations constituent le moyen le plus efficace pour l'instauration d'une Afrique du Sud démocratique et non raciale.

188. Toutes les délégations qui ont pris la parole se sont déclarées préoccupées par l'absence d'unité entre les Mouvements de Libération et les autres forces démocratiques anti-apartheid. Il a été jugé que l'unité entre leurs forces est essentielle au succès du peuple sud-africain dans sa lutte pour une société juste, libre et démocratique. A cet égard, le Conseil a lancé un appel à toutes les forces démocratiques pour qu'elles surmontent leurs divergences de sorte à opposer un front uni au régime.

189. Un hommage spécial a été rendu au Président Robert Mugabe du Zimbabwe pour les efforts qu'il a déployés en vue d'unir les Mouvements de Libération et les forces anti-apartheid. Le Ministre des Affaires Etrangères du Zimbabwe, M. Nathan Shamuyarira a exprimé sa gratitude pour les éloges adressés à son Président. Il a déclaré que quand bien même que l'unité tant souhaitée entre les Mouvements de Libération et l'Inkatha n'était pas encore réalisée, le Conseil devrait continuer à exhorter ces derniers à surmonter les divergences de vues qui les opposent.

190. A la lumière des nombreux problèmes d'ordre logistique et financier auxquels se trouvent confrontés les Mouvements de Libération, plusieurs délégations ont regretté que les Etats membres ne s'acquittent pas de leurs contributions au Fonds Spécial du Comité de Libération. Le Conseil a été d'avis que les Mouvements de Libération devaient être aidés à ce stade crucial de la lutte et, partant, a exhorté les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, à régler leurs arriérés et à être à jour dans le paiement de leurs contributions au Fonds Spécial.

191. Les discussions ont également été axées sur la restructuration des activités du Comité de libération et le Conseil a noté que, dorénavant, le Comité ne se réunira qu'une fois par an avant le Sommet.

#### Afrique Australe

192. Concernant la situation en Afrique du Sud, notamment en Angola et au Mozambique, toutes les délégations qui ont pris la parole ont exprimé leur gratitude au Secrétaire Général pour son rapport clair et concis.

193. S'agissant de la situation explosive en Angola, les délégations ont fait remarquer que l'UNITA a lancé sa campagne dans le cadre d'un programme pour la démocratie, que le parti MPLA a accepté ce défi et qu'il a finalement gagné les élections que la Communauté internationale ainsi que l'Equipe d'Observateurs de l'OUA ont proclamés libres et justes. Les délégations ont été d'avis que le résultat des élections en Angola était l'expression de la volonté du peuple angolais, avis partagé par le Ministre des Affaires Etrangères du Zimbabwe.

194. Lors de son intervention, le Vice-Ministre des Affaires Etrangères de l'Angola a informé le Conseil qu'en dépit de toutes les promesses de paix du gouvernement, le Dr. Savimbi et son gouvernement, l'UNITA, ont refusé de participer à un règlement pacifique du conflit et ont eu recours à la guerre, avec le soutien de l'Afrique du Sud et d'un contingent de 15.000 mercenaires étrangers. Il a déploré la présence de zaïrois aux côtés des forces de l'UNITA.

195. Réagissant aux allégations avancées par le Chef de la délégation de l'Angola concernant la participation de ressortissants zaïrois aux combats qui font actuellement rage en Angola, le chef de la délégation zaïroise a exercé son droit de réponse.

196. Le chef de délégation zaïroise a déclaré que la délégation angolaise prétendait avoir repéré des mercenaires zaïrois dans les rangs de l'UNITA, mais que pour des raisons de pur calcul politique, la délégation de l'Angola a pris le soin de ne pas identifier la nationalité des autres mercenaires africains.

197. Le chef de la délégation zaïroise a affirmé que s'il y avait problème, il incombait aux parties concernées de résoudre ce problème, car le Zaïre ne pouvait ni déplacer ses frontières ni choisir ses voisins.

198. Le Conseil a, par conséquent, invité l'UNITA et son Chef Mr. Jonas Savimbi à accepter le résultat des élections, à mettre fin à la guerre et à retourner à la table de négociations. Toutes les délégations qui sont intervenues sur cette question ont estimé que toutes divergences devaient être réglées par les voies

pacifiques, vu que le recours à la guerre était contraire aux aspirations du peuple angolais. Le Conseil a noté que le Portugal, la Russie et les Etats-Unis avaient déjà lancé un ultimatum au Dr Savimbi et à son Mouvement, l'UNITA, pour qu'ils acceptent le résultat des élections et qu'ils négocient avec le gouvernement de l'Angola.

199. S'agissant du processus de paix au Mozambique, toutes les délégations qui ont pris la parole ont exprimé leur satisfaction quant à l'évolution positive de la situation dans le pays et ont noté que le Mozambique était en fin de compte bien engagé sur la voie d'une paix durable, après la signature d'un accord de Paix entre le Gouvernement et la Renamo, en Octobre 1992. Les délégations ont exhorté le peuple mozambicain à consolider de tels acquis et à oeuvrer au rétablissement de la paix et de la stabilité dans son pays.

200. Concernant la préparation des élections avec la participation de la Communauté Internationale, le Conseil a estimé que les Nations Unies devraient éviter les écueils du processus de paix en Angola et s'assurer du déploiement de militaires et de civils en nombre suffisant, afin de garantir une transition sans heurts, dans des conditions de sécurité totale.

201. Le Vice-Ministre des Affaires Etrangères du Mozambique a déclaré, au nom de son Gouvernement, que pour la première fois depuis 16 ans, la délégation de son pays participe aux travaux du Conseil dans un contexte de paix au pays. Elle a rendu hommage à l'OUA et à ses Etats membres pour le soutien, la solidarité et l'assistance qu'ils n'ont cessé d'apporter au peuple mozambicain dans la recherche de la paix.

202. Elle a réitéré que l'Accord de Rome d'Octobre 1992 augurait d'une ère nouvelle de paix et de stabilité et instaurait un esprit d'unité et de réconciliation nationale. Elle a en outre félicité le Secrétaire Général pour la nomination d'un Représentant spécial auprès du Mozambique et invité l'OUA à participer à la mission d'observation et de surveillance du processus électoral au Mozambique.

203. Elle a informé le Conseil de l'état d'avancement de la mise en oeuvre de l'Accord de paix et lancé un appel pour une assistance internationale afin de permettre au Mozambique de reconstruire son infrastructure détruite par la guerre, de réinstaller les mozambicains déplacés et d'assurer le retour des mozambicains exilés. Le Conseil s'est félicité de l'attachement du Secrétaire Général de l'OUA à un règlement pacifique du conflit mozambicain comme en témoigne la présence de son représentant spécial au Mozambique.

204. Au terme du débat, le Président a résumé les conclusions des travaux du Conseil comme suit :

205. Le Conseil a examiné en détail le rapport du Secrétaire Général et celui de la cinquante-neuvième session du Comité de Libération de l'OUA portant l'un et l'autre sur l'évaluation de la situation en Afrique Australe. Les débats sur ces deux questions préoccupantes ont été très instructifs.



Afrique du Sud

- Violence

206. Le Conseil a, une fois de plus, exprimé sa préoccupation au sujet de la violence qui sévit en Afrique du Sud. A cet effet, il a salué la présence de la communauté internationale en Afrique du Sud après l'initiative de la cinquante-sixième session ordinaire du Conseil de référer la question de la violence au Conseil de Sécurité des Nations Unies pour examen et mesures appropriées à prendre. Le Conseil a noté avec satisfaction que la présence des observateurs internationaux y compris ceux de l'OUA a contribué à diminuer les actes de violence dans certaines parties d'Afrique du Sud. Compte tenu de ces résultats positifs, le Conseil a décidé de demander au Secrétaire Général de prolonger le mandat de la Mission de l'OUA. A cette fin, le Secrétariat général devrait disposer de ressources nécessaires.

207. Le Conseil a par ailleurs mis l'accent sur la responsabilité primordiale du Gouvernement Sud africain de maintenir l'ordre public et de protéger les vies humaines et les biens de tous les Sud africains et a lancé un appel à toutes les parties concernées pour qu'elles n'épargnent aucun effort pour mettre fin à cette violence.

Négociations

208. Le Conseil a été convaincu que les négociations demeurent le moyen le plus efficace pour transformer l'Afrique du Sud en une Afrique du Sud démocratique, unie et non raciale. Le Conseil a renouvelé ses appels à toutes les parties concernées pour qu'elles reprennent, dans les meilleurs délais, les négociations

multilatérales en vue de l'instauration d'un gouvernement intérimaire et de s'assurer qu'une assemblée constituante élue sera mise en place le plus tôt possible.

### Unité

209. Le Conseil a réaffirmé sa conviction que l'unité d'objectifs au sein des Mouvements de Libération et des autres forces démocratiques était essentielle pour instaurer dans les meilleurs délais une Afrique du Sud démocratique. A cet égard, il a réitéré son appel à ces Organisations pour qu'elles unissent leurs forces au cours de cette phase cruciale de la lutte en Afrique du Sud dans le cadre du Front Patriotique uni.

### Comité de Libération

210. Le Conseil a noté avec préoccupation l'augmentation des arriérés de contributions au Fonds spécial et demandé aux Etats membres qui accusent des arriérés de faire tout leur possible pour s'acquitter de leurs obligations.

211. Le Conseil a en outre pris note des décisions de la cinquante-neuvième session du Comité de Libération et adopté les recommandations qui y sont contenues.

### Angola

212. Le Conseil a exprimé sa grave préoccupation devant l'intensification de la guerre en Angola.

213. Il a lancé un appel aux dirigeants de l'UNITA pour qu'ils respectent la volonté démocratique du peuple d'Angola, mettent fin au combat, retournent sans délai à la table des négociations et respectent scrupuleusement les dispositions des Accords de Bicesse.

#### Mozambique

214. Le Conseil s'est félicité des efforts déployés par les parties concernées en vue de la mise en oeuvre de l'Accord général de paix d'Octobre 1992 et leur a lancé un appel pour qu'elles assurent le succès du processus de démocratisation avec le soutien de la communauté internationale.

215. Le Conseil s'est félicité des démarches entreprises et des efforts déployés par le Gouvernement du Mozambique pour instaurer un esprit d'unité nationale, de réconciliation, de paix et de stabilité.

216. Le Conseil a également pris note de l'appel qui lui a été lancé et par son biais à la communauté internationale pour qu'ils apportent le soutien et l'assistance nécessaires au Mozambique afin de permettre à ce pays de reconstruire son infrastructure détruite par la guerre et de réinstaller les personnes déplacées et d'assurer le rapatriement et la réintégration des réfugiés Mozambicains.

217. Pour terminer, le Conseil a pris note du rapport.

3. a) Rapport du Secrétaire Général sur la situation au Moyen-Orient (Doc.CM/1753 (LVII) (point IV (v))
- b) Rapport du Secrétaire Général sur la question palestinienne (Doc.CM/1754 (LVII) (point IV (vi))

218. Le Secrétaire Général Adjoint chargé des Affaires Politiques a présenté ces deux rapports ensemble, les deux questions étant intimement liées. Ces deux rapports traitent des conditions difficiles de vie dans les territoires occupés, conditions dues aux harcèlements et vexations pratiqués sans cesse par les troupes d'occupation israéliennes, en violation de la quatrième convention de Genève.

219. En ce qui concerne les pourparlers israélo-arabes, les rapports soulignent le fait que Israël, tout en parlant précisément de paix, continue allègrement d'adopter une attitude qui défie toute logique.

220. Ces rapports traitent également de l'occupation continue du Sud Liban par les troupes israéliennes et des multiples incursions qu'elles opèrent dans ce pays, faisant fi des résolutions des Nations Unies. Ils exposent aussi l'expulsion de 415 palestiniens qui a fait l'objet de l'indignation générale et a été condamnée par la Communauté internationale.

221. En conclusion, le Secrétaire Général Adjoint a indiqué qu'un appel a été lancé, dans les deux rapports, à la Communauté internationale pour qu'elle exerce des pressions sur Israël afin qu'il fasse montre de sérieux dans l'intérêt de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans la région.

222. En prenant la parole, M. Jamal Al Sourani, Représentant de l'OLP a, dans des termes très émouvants, expliqué les dures conditions de vie dans les territoires occupés et les difficultés que les palestiniens rencontrent dans les négociations israëlo-arabes. Il a affirmé que la situation est devenue aujourd'hui plus complexe avec l'expulsion des 415 palestiniens. Le processus de paix est revenu au point zéro, a-t-il dit. Ces expulsions, ainsi que l'éloignement des millions de palestiniens de leurs foyers, sont en violation flagrante de la quatrième convention de Genève.

223. M. Al Sourani a condamné l'occupation continue du Sud Liban en dépit de la résolution 425 du Conseil de Sécurité avant de fustiger la politique américaine totalement vouée à la cause israélienne. Il a déclaré que les résolutions du Conseil de Sécurité doivent être respectées par tous et sans discrimination.

224. Le Représentant de l'OLP a conclu en soulignant la similitude entre la lutte en Palestine et la lutte en Afrique du Sud. Il a appelé au renforcement de la coopération Afro-Arabe dans le souci de faire un bloc commun dans l'intérêt de la paix pour tous.

225. Au cours du débat qui s'en est suivi, les délégations qui sont intervenues ont félicité le Secrétaire Général pour la clarté et la qualité de ses rapports. Elles ont noté que la situation dans les territoires occupés se détériore de plus en plus du fait de l'intransigeance d'Israël, aussi bien au niveau des pourparlers que dans les territoires occupés. Elles ont constaté que depuis 18 mois, aucun espoir ne s'est dégagé au Moyen-Orient. Loin d'avoir débloqué la situation, les négociations dévoilent plutôt l'intransigeance et la mauvaise volonté du Gouvernement Israélien.

226. Les intervenants ont condamné la politique de deux poids - deux mesures pratiquée en faveur d'Israël. Ils ont vivement soutenu que les résolutions du Conseil de Sécurité doivent être applicables à tous les Etats. Ils ont lancé un appel à la Communauté internationale afin que celle-ci prennent des mesures contraignantes telles que prévues au chapitre 7 de la Charte des Nations Unies, comme il a été le cas dans des situations semblables dans un passé récent. Israël, ont-ils conclu, doit respecter et appliquer les résolutions 242, 425 et 779 du Conseil de Sécurité.

227. A la fin du débat, le Président a fait le résumé suivant:

- Le Conseil a pris note des rapports du Secrétaire Général sur le Moyen-Orient et sur la Palestine;
- Le Conseil a exprimé sa grave préoccupation sur l'occupation continue des territoires arabes par Israël et sur les violations sans cesse des droits de l'Homme dans ces territoires;
- Le Conseil a fermement condamné Israël pour avoir déporté plus de 400 palestiniens et a exigé le retour immédiat et sans conditions de ces personnes dans leurs foyers;
- Le Conseil a lancé un appel à Israël pour qu'il crée les conditions nécessaires en vue de la reprise sans délai des négociations de paix;

228. Enfin, le Conseil a une fois de plus, renouvelé son soutien indéfectible à la cause palestinienne sous la direction de l'OLP, son représentant unique et légitime.

4. Rapport sur la situation en Somalie CM 1755 (LVII) (point IV (vii))

229. Le Dr. MAPURANGA, Secrétaire Général Adjoint, chargé des Affaires Politiques a, en introduisant ce rapport, décrit la situation qui a prévalu en Somalie au cours de la période sous examen. Cette situation, a-t-il indiqué, a connu deux phases majeures : une première phase marquée par la reprise des hostilités dans les parties centrale et australe de la Somalie, entraînant des conséquences particulièrement tragiques au plan humanitaire et au plan de la sécurité.

230. La deuxième phase, a poursuivi le Dr. Mapuranga, a été caractérisée par un sursaut de la communauté internationale, choquée par la tragédie somalienne qui s'est traduite par l'injection d'une aide massive en Somalie et l'organisation d'une vaste opération en vue de créer les conditions optimales de sécurité, nécessaires au bon déroulement des activités humanitaires. En même temps, des initiatives ont été engagées au plan politique, qui ont abouti à la reprise du dialogue entre le Général Farah Mohammed AIDID et Mr. Ali MAHDI, à la tenue de la réunion informelle et préparatoire à la conférence de réconciliation nationale, et à la signature des Accords d'Addis-Abéba des 8 et 15 Janvier 1993.

231. Le Dr. Mapuranga a relevé les difficultés qui jonchent encore le chemin de la réconciliation nationale en Somalie et qui révèlent toute la complexité du drame somalien. Il a, à cet effet, souligné l'impérieuse nécessité de préparer minutieusement la conférence de réconciliation nationale du 15 Mars prochain, pour en assurer le succès.

232. Prenant tour à tour la parole, les représentants des pays voisins de la Somalie ont souligné le caractère tragique de la situation en Somalie; ils ont fait apparaître les conséquences qu'elles engendrent aussi bien en Somalie que dans la sous-région, notamment l'important flot de réfugiés qu'ils accueillent et l'insécurité qui s'est accrue. Ils se sont félicités des efforts louables déployés par le Président en exercice de l'OUA, par le Président du Gouvernement de Transition d'Ethiopie et le Secrétaire Général de l'OUA, pour restaurer la paix en Somalie. Ils ont mis en lumière les efforts que leurs pays respectifs ont consentis, individuellement et collectivement, dans le cadre du Comité Permanent de la Corne de l'Afrique sur la Somalie, et se sont réjouis des progrès significatifs réalisés au cours de la période sous examen. Ils ont renouvelé leur ferme engagement à poursuivre ces efforts.

233. Les représentants des pays voisins ont appelé à une coopération plus étroite entre l'OUA et le Comité Permanent de la Corne de l'Afrique. Ils ont indiqué, à cet effet, que l'expérience présente des pays de la Corne de l'Afrique devrait être mise à profit par l'OUA dans le règlement des conflits africains. Enfin, ils ont invité les Etats membres de l'OUA à s'impliquer davantage dans le règlement du conflit somalien et à aider la Somalie par des actions concrètes.

234. Les orateurs qui ont succédé ont reconnu les efforts louables déployés par l'OUA en vue de régler le conflit somalien. En même temps, ils ont souligné la nécessité pour l'OUA de jouer pleinement le rôle qui est le sien pour relever les défis que lui impose le drame somalien. Dans cette logique, ils ont estimé que l'OUA devrait résolument s'engager dans les consultations et les



discussions que le Conseil de sécurité va amorcer, dans la perspective du retrait de la force multinationale et son remplacement par les forces onusiennes. Ils ont, à cet effet, invité les Etats membres à participer à l'ONUSOM II en y envoyant des contingents.

235 Une délégation a rappelé la proposition faite par le Président en exercice de l'OUA, Son Excellence Monsieur ABDOU Diouf, à la tribune des Nations Unies, le 30 Septembre 1992 et appuyée par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution A/47/L48 du 17 décembre 1992, de convoquer une Conférence internationale sur la Somalie, sous l'égide des Nations Unies, de l'OUA, de l'OCI, de la Ligue des Etats Arabes et du Comité Permanent de la Corne de l'Afrique sur la Somalie. Cette Conférence, a précisé la délégation, irait au-delà de celles relatives à l'assistance humanitaire et à la réconciliation nationale en ce qu'elle intégrerait les exigences de la reconstruction de la Somalie et de la mise en place, dans ce pays, de structures viables. Des consultations, a-t-elle conclu, pourraient être amorcées à ce sujet.

236. A l'issue des débats, le Président du Conseil a tiré les conclusions suivantes :

- Le Conseil des Ministres exprime sa préoccupation au sujet du conflit qui continue de déchirer la Somalie. Il se félicite des efforts louables déployés par la Communauté internationale pour, non seulement apporter l'aide humanitaire aux populations affectées, mais également pour restaurer la paix en Somalie.

- Le Conseil des Ministres se félicite des développements positifs intervenus récemment, notamment la réconciliation entre le Général FARAH AIDID et Mr. Ali MAHDI, la tenue de la réunion informelle, préparatoire à la Conférence de réconciliation nationale prévue le 15 Mars 1993 et la signature des Accords d'Addis-Abéba.
- Le Conseil souligne le caractère complexe et multidimensionnel du conflit somalien et demande à cet effet, une préparation minutieuse de la conférence de réconciliation nationale pour en assurer le succès.
- Le Conseil demande au Secrétaire Général de poursuivre les efforts qu'il a engagés en étroite collaboration avec les Secrétaires Généraux des Nations Unies, de l'Organisation de la Conférence Islamique, de la Ligue des Etats Arabes et du Comité Permanent de la Corne de l'Afrique pour restaurer la paix et l'unité en Somalie et assurer la réconciliation nationale.
- Le Conseil lance un appel à la Communauté internationale pour qu'elle continue d'apporter une assistance humanitaire accrue à la Somalie et exhorte tous les Etats membres à jouer un rôle plus actif dans l'opération de maintien de la Paix des Nations Unies en fournissant des contingents à la force de maintien de la paix des Nations Unies. A cet égard, le Conseil exprime sa gratitude à tous les pays africains qui ont déjà envoyé des troupes en Somalie.

5. Rapport du Secrétaire Général sur le conflit au Rwanda  
Document CM/1751 (LVII)

237. Lors de la préparation du rapport du Secrétaire Général sur le conflit au Rwanda, le Secrétaire Général Adjoint chargé des Affaires politiques, Dr. M.T.MAPURANGA a informé le Conseil que le présent rapport a été élaboré avant la violation de l'Accord de Cessez-le-feu et la reprise des hostilités le 7 février 1993.

238. Il a déclaré que le rapport évoque les événements les plus importants qui se sont déroulés depuis la signature de l'Accord de Cessez-le-feu en Juillet 1992, les mesures prises et les efforts déployés par le Secrétaire Général dans la recherche d'un règlement pacifique du conflit au Rwanda.

239. Dr. Mapuranga a informé le Conseil que l'Accord de N'sélé signé le 29 Mars 1991 entre le gouvernement de la République du Rwanda et le Front Patriotique Rwandais, amendé à Gbadolité le 16 Septembre 1991 a été de nouveau amendé et signé le 12 Juillet 1992. Il a également indiqué que l'Accord stipule la création d'un groupe d'observateurs militaires neutres chargé de l'observation et du contrôle du cessez-le-feu.

240. Une commission politico-militaire mixte (CPMM) a également été créée au terme dudit Accord de cessez-le-feu pour veiller à la mise en oeuvre de l'Accord du cessez-le-feu et de l'Accord général de Paix qui doit être signé à l'issue des négociations politiques d'Arusha.

241. Dr. Mapuranga a en outre informé le Conseil que le Groupe d'Observateurs Militaires Neutres qui est opérationnel depuis le

mois d'Octobre 1992 regroupe des observateurs militaires du Mali, du Nigéria, du Sénégal et du Zimbabwe. Le Général E.B. Opaleye de la République du Nigéria a été nommé commandant du GOMN.

242. S'agissant des activités de la Commission politico-militaire mixte, Dr. Mapuranga a déclaré que ladite Commission a tenu sa première réunion du 26 au 28 Juillet 1992 au Siège de l'OUA et a adopté son Règlement intérieur. Des quatre réunions tenues par la CPMM à ce jour, deux ont eu lieu au Siège de l'OUA et les deux autres à Arusha, en Tanzanie.

243. Le Secrétaire Général Adjoint a fait l'historique des négociations politiques qui ont eu lieu au mois d'Août de l'année dernière à Arusha entre le Gouvernement de la République du Rwanda et le Front patriotique Rwandais. Il a également informé le Conseil que jusqu'à cette date, les protocoles sur la primauté du droit et le partage des pouvoirs ont été signés par les deux parties. Il a déploré toutefois la reprise récente des hostilités qui a eu des conséquences négatives sur les négociations d'Arusha provisoirement suspendues pendant que des efforts étaient déployés pour mettre immédiatement fin aux hostilités.

244. Dr. Mapuranga a abordé également les problèmes de logistique et le financement auxquels se trouve confronté le groupe d'observateurs militaires neutres au Rwanda. Cette situation a amené le Secrétaire Général à adresser une lettre personnelle à tous les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA pour attirer leur attention sur la situation financière précaire à laquelle le GOMN et l'OUA se trouve confrontés dans le cadre de leur mission au Rwanda.

245. En conclusion, Dr Mapuranga a souligné le rôle positif joué dans le conflit au Rwanda par la Communauté Internationale notamment la Belgique, l'Allemagne, la France et les Etats-Unis d'Amérique qui ont contribué financièrement et matériellement aux efforts déployés par l'OUA. Il a également informé le Conseil que le Secrétaire Général des Nations Unies a, en signe de solidarité et de soutien vis-à-vis de l'OUA, désigné un observateur permanent aux négociations et réunions politiques de la Commission politico-militaire mixte.

Discours du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération de la République du Rwanda

246. Dans son discours sur le conflit au Rwanda, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération de la République du Rwanda, Son Excellence Monsieur NGULINZIRA Boniface a commencé par féliciter le Président et les membres du Bureau de la Cinquante-septième session du Conseil. Les mêmes sentiments ont été exprimés à l'endroit du Président sortant, Mr Djibo Kâ, Ministre des Affaires Etrangères du Sénégal ainsi qu'à son Bureau pour le service qu'ils ont rendu à l'Afrique au cours de leur mandat.

247. Monsieur NGULINZIRA a qualifié le Secrétaire Général de fils authentique de l'Afrique et l'a félicité pour le brillant rapport qu'il a présenté sur le conflit au Rwanda et pour les efforts inlassables qu'il déploie en vue de restaurer la paix dans ce pays.

248. Il a déclaré que comme l'indique le rapport, le gouvernement rwandais et le Front Patriotique rwandais ont, depuis Juillet 1992 entamé les négociations en vue de mettre un terme au

conflit qui ravage le Rwanda depuis plus de deux ans. Le Ministre a déclaré que son gouvernement a accepté sans réserve les conclusions des négociations d'Arusha et qu'il demeure convaincu qu'il ne saurait y avoir de solution militaire au conflit du Rwanda.

249. Il a informé le Conseil qu'un progrès a été réalisé avec la signature de l'accord de cessez-le-feu et de protocole sur la primauté du droit et sur le partage du pouvoir.

250. Le Ministre a de même indiqué que des résultats positifs ont été enregistrés grâce aux efforts inlassables déployés par le Secrétaire Général en sa qualité de coordonnateur des négociations d'Arusha.

251. Il a exprimé la gratitude du Gouvernement du Rwanda à S.E. le Président Abdou Diouf, Président en Exercice de l'OUA qui a tout mis en oeuvre pour le rétablissement de la paix au Rwanda.

252. Dans le même ordre d'idées, le Ministre a rendu hommage au Président S.E.M. Ali Hassan Mwinyi et au peuple de la République Unie de Tanzanie pour avoir accepté de jouer un rôle de facilitateur dans les pourparlers de paix. Il a exprimé sa gratitude aux autorités tanzaniennes dont la détermination et le soutien ont permis d'aboutir aux résultats positifs déjà obtenus. Il s'est félicité du rôle du Président Mobutu Sese Seko du Zaïre qui, en sa qualité de médiateur, a toujours oeuvré pour mettre fin au conflit fratricide.

253. Il a félicité les pays voisins, la Belgique, la France, la République Fédérale d'Allemagne et les Etats-Unis d'Amérique

pour l'intérêt qu'ils continuent de manifester pour le processus de paix au Rwanda et pour leur participation en qualité d'observateurs aux négociations de paix. Il a également exprimé sa gratitude au Secrétaire Général des Nations Unies qui a nommé un observateur permanent aux négociations politiques et aux réunions du CPMM.

254. Le Ministre s'est félicité de l'acte de solidarité dont ont fait preuve le Mali, le Sénégal, le Nigéria et le Zimbabwe en envoyant des observateurs militaires au Rwanda et a exprimé sa satisfaction quant aux activités des observateurs militaires sur le terrain. Il a évoqué les difficultés financières et d'ordre logistique auxquelles le Groupe d'Observateurs Militaires est confronté et qui ont amené le Gouvernement du Rwanda à lancer un appel aux Etats membres de l'OUA afin qu'ils apportent, par mesure de solidarité, une contribution financière pour soutenir les efforts de l'OUA. Il a invité à cet effet le Conseil à allouer des fonds dans le cadre du budget ordinaire de l'OUA pour soutenir les activités du Groupe d'observateurs Militaires Neutres.

255. En ce qui concerne les questions qui n'ont pas encore été examinées dans le cadre des négociations, le Ministre a informé le Conseil qu'il restait trois points, à savoir :

- l'intégration militaire,
- les modalités pratiques pour le rapatriement des réfugiés,
- le retour et la réinstallation des personnes déplacées du fait de la guerre.

256. Dans ses commentaires sur le rapport du Secrétaire Général, le Ministre a indiqué que le document était concis, précis et surtout objectif. Il a convenu avec le Secrétaire Général que les problèmes auxquels le Rwanda est confronté ne sont pas insurmontables et a, à cet égard, assuré le Conseil que son Gouvernement était déterminé à poursuivre les négociations en vue d'arriver à un accord de paix global. Il a invité le Conseil à adopter une résolution pour manifester sa solidarité avec le Rwanda et à autoriser le Secrétaire Général à poursuivre ses efforts dans la recherche de la paix au Rwanda.

257. En ce qui concerne les violations des droits de l'homme au Rwanda, le Ministre a assuré le Conseil que le Gouvernement avait déjà pris certaines mesures, notamment des sanctions administratives et judiciaires à l'encontre des personnes impliquées dans ces violations afin de veiller à ce que de telles situations caractérisées par l'intolérance ethnique et politique ne se répètent.

258. Il a ensuite informé le Conseil de la récente violation les 7 et 8 Février 1993 de l'Accord de cessez-le-feu du 12 Juillet 1992 par le Front Patriotique Rwandais occasionnant des dégâts matériels considérables et des pertes en vies humaines en même temps que le déplacement de plus de 600.000 personnes à l'intérieur du pays. Il a exhorté le Conseil à convaincre le Front Patriotique Rwandais que le règlement du conflit par la force des armes n'était pas dans l'intérêt du peuple Rwandais. Il a également exhorté le Conseil à demander au FPR d'arrêter immédiatement les hostilités et de revenir à la position qu'il occupait au moment de la signature de l'Accord relatif au cessez-le-feu du 12 Juillet 1992 à Arusha.



259. Le Ministre a ensuite présenté un tableau tragique des conditions déplorables des personnes déplacées à la suite de la récente violation de l'Accord du cessez-le-feu par le FPR.

260. En conclusion, il a réaffirmé l'attachement du Gouvernement Rwandais au processus de paix et aux négociations avec le Front Patriotique Rwandais en vue de parvenir à la paix et à la sécurité au Rwanda.

261. Le Président a félicité le Ministre pour son intervention lucide et magistrale.

262. Dans le débat général qui a suivi, nombre de délégations ont félicité le Secrétaire Général pour son excellent rapport ainsi que pour les efforts qu'il déploie en vue d'un règlement rapide du conflit Rwandais.

263. Les délégations qui ont pris la parole ont estimé que l'Afrique ne devait pas échouer au Rwanda non seulement parce que le Rwanda mérite de réussir mais aussi parce que l'intervention de l'OUA dans ce pays constitue le premier test de règlement des conflits pour l'Organisation.

264. Le Conseil a noté que pour les opérations au Rwanda, le Secrétaire Général a dû dépendre de l'assistance financière et matérielle étrangère. Ce qui démontre la nécessité pour les Etats membres de fournir les ressources nécessaires à l'OUA pour lui permettre d'assumer les nouvelles et diverses responsabilités qui lui sont confiées.

265. Les délégations ont exprimé leur soutien au processus de paix d'Arusha et souligné que la seule solution au conflit du Rwanda était le règlement pacifique.

266. A cet égard, plusieurs délégations ont exprimé leur gratitude aux Etats membres qui ont envoyé des observateurs militaires pour renforcer le groupe d'observateurs militaires au neutres au Rwanda, à savoir le Mali, le Sénégal, le Nigéria et le Zimbabwe.

267. Un hommage spécial a été rendu au Président en exercice de l'OUA, le Président Abdou Diouf du Sénégal, pour les efforts inlassables qu'il déploie pour arriver à une paix durable au Rwanda. Les mêmes sentiments ont été exprimés à l'endroit du Président Ali Hassan Mwinyi de la République Unie de Tanzanie en sa qualité de facilitateur pour sa détermination et son engagement au processus de paix au Rwanda. En sa qualité de médiateur, le Président Mobutu Sese Seko du Zaïre a également été félicité pour les efforts qu'il déploie afin de mettre fin au conflit fratricide au Rwanda.

268. Le Conseil a déploré les récents massacres et la violation de l'Accord de cessez-le-feu et exprimé son indignation devant les pertes en vies humaines, la destruction des biens et le déplacement de milliers de Rwandais à l'intérieur du pays.

269. De nombreuses délégations ont souligné que, malgré les difficultés temporaires, les négociations d'Arusha doivent aboutir logiquement à une ère de paix et de réconciliation nationale au Rwanda et de stabilité dans la région.

270. Prenant la parole en qualité de voisin et d'observateur dans les négociations de paix au Rwanda, le représentant de l'Ouganda s'est félicité de l'intervention positive du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération du Rwanda.

271. Il a indiqué que l'Ouganda a lancé un appel aux deux parties au conflit pour qu'elles observent un cessez-le-feu immédiat et reprennent sans délai les négociations. Le représentant de l'Ouganda a déclaré que son pays a été encouragé par l'attitude réaliste et positive du gouvernement rwandais et a réaffirmé le soutien de l'Ouganda à un règlement pacifique du conflit au Rwanda.

272. Le représentant de la République Unie de Tanzanie en sa qualité de Facilitateur a informé le Conseil des démarches entreprises à Arusha auprès du Gouvernement rwandais et du Front patriotique rwandais ainsi que des consultations que le Ministre des Affaires Etrangères de Tanzanie a tenues avec le Secrétaire Général, en vue de mettre immédiatement fin aux hostilités et de créer l'atmosphère propice et nécessaire à la poursuite des négociations.

273. Il a informé le Conseil que des consultations sont actuellement en cours avec les deux parties en vue de la convocation d'une réunion de haut niveau entre ces deux parties. Il a fait valoir que la réunion prévue ne doit pas être considérée comme un autre forum ni comme remplaçant les négociations politiques, mais devrait plutôt servir de catalyseur pour la poursuite du processus de paix.

274. Le représentant tanzanien a invité chaque Etat membre de l'OUA à exercer individuellement et collectivement toute leur

influence sur les deux parties pour qu'elles mettent immédiatement fin aux hostilités et donnent une chance à la paix.

275. La délégation du Burundi a exprimé les mêmes sentiments en lançant un appel au Gouvernement du Rwanda et au Front Patriotique Rwandais pour éviter que les chances de paix n'échappent au peuple rwandais.

276. Prenant la parole, le chef de la délégation sénégalaise, l'Ambassadeur Pape Louis Fall qui est également le représentant du Président en exercice aux négociations politiques d'Arusha a hautement apprécié les propos aimables prononcés à l'endroit de son Président.

277. Il a évoqué les démarches et les efforts déployés par toutes les parties concernées y compris le Médiateur le Président Mwinyi de Tanzanie, le Secrétaire Général de l'OUA, les observateurs et les pays voisins qui ont abouti à la signature des Protocoles sur l'état du droit et sur le partage du pouvoir.

278. Il a fait observer que le Président <sup>de Tanzanie</sup> et le Premier Ministre du Rwanda ont récemment signé un document conjoint, réaffirmant leur engagement au règlement pacifique du conflit rwandais et au processus de paix d'Arusha. Il a également signalé que les deux parties étaient convenues de se rencontrer bientôt au plus haut niveau à Dar-Es-Salaam en vue de lever les obstacles et permettre au processus de paix de se poursuivre.

279. L'Ambassadeur Fall a conclu en lançant un appel pressant à l'OUA pour qu'elle soutienne le processus de paix au Rwanda en mettant à disposition les ressources nécessaires.

280. Au cours du débat sur cette question, le Secrétaire Général a pris la parole pour souligner et clarifier un certain nombre de points.

281. S.E.M. Salim a rendu hommage aux Etats membres qui ont envoyé des observateurs au Groupe d'Observateurs Militaires Neutres au Rwanda, en soulignant que les Observateurs Militaires travaillaient dans des conditions extrêmement difficiles à cause du manque d'appui logistique et de ressources financières. Il a exprimé ses remerciements et sa satisfaction au gouvernement rwandais qui, malgré ses propres difficultés, a apporté sa contribution financière et matérielle aux observateurs militaires.

282. Le Secrétaire Général a ensuite rendu un vibrant hommage au Président en exercice de l'OUA, le Président Abdou Diouf du Sénégal, pour s'être toujours soucié du conflit au Rwanda, pour avoir soutenu les négociations et renforcé le rôle de l'OUA en tant que coordonnateur des négociations.

283. S.E.M. Salim a également adressé ses remerciements aux pays voisins, à la Tanzanie en tant que facilitateur, et au Zaïre en tant que médiateur.

284. Le Secrétaire Général est convaincu que le processus de paix au Rwanda constituait un cas où l'OUA, avec la coopération des pays voisins, pourrait réussir. Il a donc exhorté toutes les parties concernées à persévérer dans leurs efforts.

285. Selon S.E.M. Salim, le processus de paix au Rwanda se heurtait aux obstacles majeurs : (a) le rôle des deux parties dans les négociations, et (b) le rôle du personnel de l'OUA. Le

Secrétaire général est fermement convaincu que les deux parties aient confiance en elles mêmes, et à cet égard, a exprimé sa satisfaction pour la confiance dont bénéficie l'OUA. Il a indiqué que lors de ses entretiens avec les deux parties, il leur a fait comprendre que les négociations en cours ne se déroulaient pas entre ennemis, mais entre frères et soeurs rwandais.

286. Il a souligné que les deux parties devaient savoir qu'un soldat tué, qu'il soit du gouvernement ou du Front patriotique, il est un rwandais. Il a fait remarquer qu'il existait une certaine méfiance entre les deux parties qu'elles doivent surmonter. Il a à cet égard exhorté le Conseil à faire comprendre aux deux parties qu'elles doivent nécessairement se faire confiance.

287. Le Secrétaire Général a vivement déploré les récents massacres survenus au Rwanda et la violation du cessez-le-feu, en soulignant que rien ne justifiait ces actes qui entravent les opérations du groupe d'observateurs militaires neutres.

288. S.E.M. Salim a fait remarquer que la présence du groupe d'observateurs militaires neutres (GOMN) ne signifiait pas que la paix était restaurée dans le pays, expliquant que le GOMN avait pour rôle de contribuer à la paix en aidant à créer un climat de confiance nécessaire entre les deux parties.

289. Concernant le mandat du GOMN, le Secrétaire Général a informé le Conseil que le mandat du Groupe a été prolongé jusqu'au 31 Mars 1993. Il a révélé que les pays qui ont envoyé des observateurs lui ont fait part de leurs inquiétudes à propos du manque d'appui logistique et de ressources financières dont souffre

le Groupe, sans compter les dangers de mort auxquels le Groupe est perpétuellement exposé.

290. Il a indiqué qu'il avait demandé à ces pays de faire montre de patience, tout en soulignant que la prolongation du séjour des observateurs militaires au Rwanda dépendait, dans une grande mesure, de la coopération entre les deux parties.

291. De l'avis du Secrétaire Général, la deuxième entrave au processus de paix au Rwanda concernait l'OUA en tant qu'Organisation.

292. Il a rappelé les débats de la veille sur la nécessité d'un mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits. Au cours de ce débat, le Conseil a souligné que l'Afrique devait être aux premières lignes dans tout effort de règlement des conflits du continent.

293. Toutefois, la réalité au Rwanda était que l'OUA avait été obligée d'effectuer des dépenses au titre du budget ordinaire de l'OUA en dépit du fait que les opérations au Rwanda n'avaient pas été budgétisées dans les prévisions budgétaires.

294. Le Secrétaire Général a informé le Conseil qu'outre l'appui logistique fourni par certains pays occidentaux, il a été estimé que si les observateurs militaires devaient demeurer au Rwanda jusqu'au 31 mars, un montant d'environ 600.000 à 700.000 dollars EU aurait été dépensé à cette fin. Ce montant, a-t-il souligné, ne comprenait pas les dépenses de fonctionnement et ne couvrait que le paiement des indemnités journalières de subsistance versées aux observateurs pour couvrir leurs dépenses.

295. M. Salim a déclaré que c'était dans ce contexte qu'il se félicitait de l'annonce faite par la délégation du Nigéria d'une contribution financière de 250.000 dollars EU (deux cent cinquante mille dollars des Etats-Unis) au GOMN et faisait appel par conséquent aux autres Etats membres afin qu'ils appuient les opérations au Rwanda.

296. Le Secrétaire Général a affirmé que si la paix avait un prix, l'absence de paix en avait un plus élevé et que si l'Afrique devait jouer le rôle qui lui incombe dans l'instauration de la paix dans le continent, il était alors d'une nécessité impérieuse qu'elle consente un petit sacrifice.

297. Il s'est déclaré gravement préoccupé par le fait que malgré les responsabilités accrues confiées à l'OUA, cette dernière ne disposait pas des ressources nécessaires pouvant lui permettre de les assumer.

298. Il a énuméré les opérations nombreuses et variées dans lesquelles l'OUA était impliquée et pour lesquelles des ressources n'étaient pas fournies, notamment les opérations au Rwanda, la mission en Afrique du Sud dont le mandat venait juste d'être prorogé, en plus de la décision d'accroître le nombre d'observateurs, notant que la mission en Afrique du Sud aurait dépensé environ 600.000 dollars EU à la fin du mois de juin de cette année.

299. Le Secrétaire Général a également mentionné la participation de l'OUA au processus de paix au Mozambique et au Libéria pour laquelle l'Organisation n'a pas prévu de ressources financières.



300. En sus de ces responsabilités, le Secrétaire Général a indiqué qu'il continue de recevoir des requêtes provenant des Etats membres lui demandant d'envoyer des observateurs de l'OUA pour l'observation des élections sans le soutien financier nécessaire. Il a précisé que le Conseil a récemment décidé d'envoyer des observateurs de l'OUA pour la supervision du référendum en Erythrée.

301. Pour terminer, il a informé le Conseil que la participation de l'OUA à ces opérations lui aura coûté entre 1,2 et 1,5 millions de dollars E.U.

302. Le Président a ensuite exprimé ses remerciements au nom du Conseil, au Secrétaire Général pour son intervention franche et exhorté les Etats membres à apporter leur soutien au Secrétaire Général pour qu'il puisse s'acquitter de ses nombreuses responsabilités.

303. Résumant le débat et les conclusions du Conseil, le Président a déclaré ce qui suit :

304. Le Conseil a examiné le rapport du Secrétaire Général sur le processus de paix au Rwanda et la déclaration du Ministre des Affaires Etrangères du Rwanda.

305. Le Conseil a noté avec satisfaction les progrès considérables réalisés jusque-là dans les négociations politiques entre le Gouvernement Rwandais et le Front Patriotique Rwandais.

306. Le Conseil a rendu hommage au Secrétaire Général pour les efforts qu'il a déployés afin de promouvoir le dialogue entre les

deux parties et de parvenir à un règlement négocié du conflit rwandais.

307. Le Conseil s'est par ailleurs, félicité du rôle inestimable joué par le gouvernement de la République Unie de Tanzanie en tant que facilitateur, et par le gouvernement du Zaïre en tant que médiateur, ainsi que du rôle joué par les observateurs aux négociations de paix qui se déroulent à Arusha, Tanzanie.

308. Le Conseil a exprimé sa gratitude au Président en exercice de l'OUA, le Président Abdou Diouf du Sénégal, pour les efforts inlassables qu'il déploie afin de mettre rapidement un terme à la guerre fratricide qui déchire le Rwanda. Le Conseil a noté avec regret la violation du cessez-le-feu et la reprise des hostilités le 8 février 1993 entre les forces du gouvernement rwandais et celles du Front Patriotique du Rwanda.

309. Le Conseil s'est déclaré préoccupé par les pertes en vies humaines, la destruction des biens et le déplacement de milliers de ressortissants rwandais du fait de la guerre, des massacres et des violations du cessez-le-feu.

310. Le Conseil a lancé un appel aux deux parties au conflit, à savoir le gouvernement rwandais et le Front Patriotique Rwandais pour qu'elles parviennent à un cessez-le-feu dans les meilleurs délais afin de permettre la poursuite des négociations de paix d'Arusha sur les points en suspens à l'aurore du jour des négociations.

311. Le Conseil a pris note avec satisfaction de l'aide matérielle et financière accordée par les gouvernements de

Belgique, de France, d'Allemagne, des Etats-Unis et du Nigéria afin d'appuyer le processus de paix au Rwanda.

312. Le Conseil a exprimé ses remerciements aux Etats membres qui ont fourni des observateurs militaires pour le groupe d'observateurs militaires neutres au Rwanda, notamment le Mali, le Nigéria, le Sénégal, le Zimbabwe et tous les Etats, en particulier les Etats voisins du Rwanda pour leur appui et leur engagement dans le processus de paix au Rwanda.

313. Le Conseil a exhorté les Etats membres à répondre favorablement à l'appel du Secrétaire Général relatif aux ressources financières destinées au financement des activités du groupe d'observateurs militaires neutres au Rwanda.

314. En conclusion, le Conseil a demandé au Secrétaire Général de poursuivre et d'intensifier ses efforts en vue de contribuer à faire respecter le cessez-le-feu et à rechercher un règlement politique durable au conflit rwandais.

## V. QUESTIONS ÉCONOMIQUES

### 1. Rapport d'activités sur la mise en oeuvre du système régional africain de communications par Satellite (RASCOM) (Doc.CM/1756 (LVII) (point V (i))

315. Présentant le rapport sus-mentionné, le Secrétaire Général Adjoint chargé du département de l'EDECO, l'Ambassadeur B.N.Dédé a rappelé la manière dont l'étude de faisabilité sur le RASCOM a été réalisée et financée. Il a ensuite brièvement rendu compte des activités entreprises au cours de la phase de transition

du projet et a récapitulé les décisions prises au cours de la deuxième session de la Conférence des Ministres africains des Télécommunications. En outre, il a mis l'accent sur les activités entreprises à la suite de ladite conférence.

316. S'agissant de la mise en oeuvre de la phase de transition, il a évoqué le cadre institutionnel élaboré par la première session de la Conférence des Ministres africains des télécommunications et a fait le point sur les activités entreprises par le Comité des Experts Nationaux, Comité chargé du suivi et du contrôle de sa mise en oeuvre. Ces activités comportent notamment la réalisation d'une étude détaillée sur la mise en commun des répéteurs et les activités préparatoires pour le choix du siège de l'Organisation RASCOM. Il a également informé le Conseil que ces activités étaient financées par des contributions des Etats membres, des organisations internationales et du gouvernement italien.

317. Concernant la deuxième session de la Conférence des Ministres africains des télécommunications, l'Ambassadeur Dédé a souligné que cette dernière avait décidé de créer l'Organisation RASCOM dont le siège est à Abidjan. A cet égard, la Conférence a fixé le montant des fonds de démarrage et le capital plafond de l'Organisation RASCOM à 2 millions et 500 millions de dollars EU respectivement. Par ailleurs, elle a fixé la quote-part à un minimum de 50.000 Dollars. Elle a également adopté la Convention sur le RASCOM et l'Accord d'exploitation.

318. Il a ensuite longuement évoqué les activités entreprises après la Conférence ministérielle pour faciliter la création de l'Organisation RASCOM. Il s'agissait, entre autres, d'une mission

conjointe OUA/CEA/UIT au Nigéria et en Côte d'Ivoire pour souligner l'importance du projet. Il a également fait observer qu'à ce jour, un montant de 1.159.245,26 Dollars EU et 38.850.000 FCFA des fonds de démarrage avaient été versés et que ce montant était de loin inférieur aux 2 millions requis.

319. Au cours du débat qui s'en est suivi, le représentant du Nigéria, a fait la déclaration ci-après:

"Le système de communication par satellite RASCOM, en tant que service inter africain unique, commercialement viable et nécessaire notamment à la réalisation des objectifs de la Communauté Economique Africaine est un projet auquel le Nigéria tient énormément. Le système offre l'occasion d'améliorer substantiellement la qualité des communications en Afrique et avec le reste du monde. Ses potentialités sont énormes au point que des organismes comme le PNUD, l'UIT, la BAD et des pays comme la République Fédérale d'Allemagne se sont engagés à soutenir le projet sur la base des études de faisabilité qu'ils ont eux-mêmes co-financées. Nous félicitons ces organisations et ces organismes pour la somme de 0,3 millions de dollars qu'ils ont investie à ce jour dans le projet pour aider et contribuer effectivement à son démarrage. Malgré la décision inacceptable prise en Mai dernier lors de la réunion à Abidjan des Ministres africains des Communications concernant le siège du RASCOM - et nos réserves sur cette décision - le Nigéria continuera à explorer les moyens d'atteindre les objectifs pour lesquels le RASCOM a été créé. La délégation du Nigéria voudrait que cette déclaration soit consignée dans ce rapport".

320. Le représentant de la Côte d'Ivoire a informé le Conseil que son pays, en qualité de pays hôte, avait mis à la disposition de l'Organisation RASCOM les locaux provisoires nécessaires et prendrait en charge les frais de fonctionnement y afférents jusqu'en décembre 1993.

321. En conclusion, les points suivants constituent le résumé des débats:

- i) Le Conseil a pris acte du rapport,
- ii) Le Conseil a fait sienne la résolution adoptée par la deuxième Session des Ministres africains des télécommunication qui, entre autres, a décidé de créer l'Organisation RASCOM avec son siège à Abidjan pour mettre en oeuvre la phase opérationnelle du projet RASCOM,
- iii) Le Conseil a exhorté tous les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à l'Organisation RASCOM et à s'acquitter en conséquence de leur quote-part,
- iv) Le Conseil a noté avec satisfaction le fait que le Nigéria est disposé à continuer à apporter son appui au projet,
- v) Le Conseil a exprimé sa gratitude au Gouvernement Ivoirien pour avoir accueilli la deuxième réunion de la Conférence des Ministres africains des télécommunications et pour l'offre qu'il a faite de prendre en charge les

frais de fonctionnement du Siège de RASCOM jusqu'en décembre 1993.

- vi) Le Conseil a en outre rendu hommage à l'UIT, au PNUD, au Gouvernement italien et à tous les Etats membres qui ont participé au financement de la phase de transition du RASCOM,

322. Concernant la Communauté Economique Africaine, le conseil a voulu savoir quelle est la situation en ce qui concerne la ratification du Traité instituant la Communauté Economique Africaine. Le représentant du Sénégal a informé le Conseil des efforts que le président en Exercice de l'OUA, S.E. le Président Abdou Diouf a déployés pour exhorter les Etats membres à ratifier le Traité. Il a demandé au Secrétariat d'indiquer au Conseil quels sont les pays qui jusque-là ont ratifié le Traité de la CEA,

323. Répondant à la question posée, le Secrétariat a informé le Conseil que les 22 pays qui ont ratifié le Traité sont : Angola, Burkina Faso, Burundi, Egypte, Ethiopie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Libye, Mali, Maurice, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, République Arabe Saharaouie Démocratique, Sénégal, Seychelles, Tanzanie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe. Après avoir obtenu cette information, le Conseil a exhorté les pays qui n'ont pas encore ratifié le Traité de la CEA à accélérer le processus afin de la ratifier de préférence avant juin 1993.

2. Rapport du Secrétaire Général sur les activités du Fonds Spécial d'Assistance d'Urgence pour la lutte contre la Sécheresse et la Famine en Afrique - CM/1757 (LVII)  
(point V (ii))

324. En introduisant le rapport sur les activités du Fonds Spécial, le Secrétaire Général Adjoint chargé des Finances et de la Coordination, a tout d'abord rappelé la situation de la sécheresse persistante qui sévit dans certaines régions d'Afrique, et qui influe considérablement sur le développement économique et social des Etats membres.

325. Après avoir rappelé les recommandations de la quinzième session du Fonds Spécial relatives à la campagne de sensibilisation et de mobilisation de ressources financières au Fonds, il a particulièrement insisté sur la situation critique du Fonds, qui a vu ses réserves financières diminuer considérablement.

326. Il a fait ensuite le point des activités entreprises par le Secrétariat, durant la période sous-examen pour la mise en application des recommandations de la quatorzième session du Comité Directeur du Fonds.

327. Ces recommandations ont trait à la campagne de sensibilisation et de mobilisation des ressources financières au fonds spécial.

328. Après avoir souligné l'accord de coopération conclu entre l'OUA et le Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne (BNUS), dans le cadre de la campagne de mobilisation de ressources financières, le Secrétaire Général Adjoint a rendu



compte des résultats de la consultation entreprise par le BNUS au niveau des opérateurs économiques de certains Etats membres pour collecter des fonds.

329. S'agissant des réunions extraordinaires du Comité Directeur du Fonds Spécial tenues en juillet et en décembre 1992, le représentant du Secrétariat a indiqué, qu'à l'occasion de ces deux sessions, deux millions de dollars ont été alloués aux Gouvernements du Malawi, Mozambique, Zambie et Zimbabwe à raison de 500.000 \$ EU par pays en guise de subvention.

330. Le Comité Directeur, ce faisant, a voulu, par ce geste, symbolique, venir en aide aux populations sinistrées de ces pays respectifs.

331. Le Secrétaire Général Adjoint a particulièrement insisté sur les critères et conditions d'octroi de prêts et subventions et sur le devoir des pays ayant bénéficié de subventions, de soumettre un rapport sur la manière dont les subventions ont été utilisées.

332. En terminant, le Secrétaire Général Adjoint a lancé un appel pressant aux Etats membres, aux organisations gouvernementales et non-gouvernementales, aux organisations internationales, afin qu'ils versent des contributions volontaires au Fonds.

333. Au cours des débats qui ont suivi, les délégations qui sont intervenues ont toutes souligné le rôle irremplaçable que joue le Fonds Spécial, en vue de venir en aide aux populations touchées par la secheresse et/ou la famine en Afrique.

334. Après avoir souligné l'aide qu'il apporte dans le développement économique et social des Etats membres, ils ont en outre rappelé la situation critique du Fonds qui voit ses ressources financières diminuer considérablement.

335. Tous les intervenants ont félicité le Secrétariat pour la clarté de son rapport qui met en lumière les recommandations du Comité Directeur du Fonds, ainsi que sa situation financière critique.

336. Une délégation a particulièrement insisté sur le décalage entre les modestes moyens mis à la disposition du Fonds et les nombreuses demandes des pays touchés par la Sécheresse.

337. Elle a en outre souligné l'immense élan de solidarité qui avait animé les Etats membres dès le début de la création du Fonds.

338. A cette occasion, son pays qui avait été à l'initiative de la création du Fonds avait apporté une contribution volontaire de 10 millions de dollars E.U.

339. Après avoir rappelé la situation de la sécheresse persistante qui sévit en Afrique australe, la même délégation a rappelé le geste de solidarité du Comité Directeur du Fonds qui a alloué une subvention globale de 2 millions de dollars à quatre pays frères d'Afrique australe, à l'occasion de ces deux sessions extraordinaires.

340. Les délégations de Zimbabwe et du Malawi qui ont bénéficié de subvention de 500.000 dollars chacune ont tenu à exprimer leur gratitude, au nom de leurs gouvernements respectifs

pour le geste de solidarité à l'endroit des populations d'Afrique australe touchées par la Sécheresse.

341. Elles ont également mis en exergue la situation grave que traversent leurs pays, après la sécheresse unique dans son histoire, qui a eu des sérieuses répercussions dans le tissu économique et social de leurs Etats.

342. Le Chef de la délégation Tunisienne, Son Excellence Monsieur Fayala, Secrétaire d'Etat, après avoir rappelé les engagements constants de son pays dans la recherche d'une solution durable pour venir en aide aux pays touchés par la sécheresse et/ou la famine en Afrique, a tenu à souligner le rôle irremplaçable du Fonds Spécial en vue d'alléger la souffrance de millions de vies humaines.

343. La délégation tunisienne a demandé aux Etats membres et à la Communauté internationale de conjuguer leurs efforts pour apporter de nouvelles contributions financières au Fonds.

344. Dans ce cadre, la délégation tunisienne a tenu à annoncer une contribution symbolique de 50.000 dollars à verser au compte du Fonds Spécial.

345. La délégation Soudanaise, après avoir rappelé les services rendus par le Fonds à son pays, a tenu à se joindre aux efforts de la Communauté africaine et internationale en vue d'apporter de nouvelles contributions au Fonds.

346. Elle a dans cet esprit annoncé que son pays met à la disposition du Fonds un don de 100.000 tonnes de céréales,

actuellement disponibles pour les pays frappés par la sécheresse.

347. Le Président a exprimé sa gratitude au Soudan et à la Tunisie pour leur contribution généreuse au Fonds et a invité les autres Etats membres à suivre leur exemple.

348. Le Conseil a pris note du rapport du Secrétaire Général sur les activités du Fonds Spécial d'assistance d'urgence pour la lutte contre la sécheresse et la famine en Afrique.

349. Ce Fonds qui constitue un organe de solidarité active entre les Etats membres est destiné à aider les populations touchées par la sécheresse et la famine en Afrique.

350. Le Conseil a entendu plusieurs interventions sur les voies et moyens de reconstituer le Fonds et a lancé un appel aux Etats membres pour qu'ils contribuent généreusement au Fonds afin de lui permettre d'aider les pays touchés par la sécheresse et la famine en Afrique.

351. Après avoir souligné la situation critique du Fonds , le Conseil a recommandé que le Secrétariat recherche les moyens de rassembler des fonds supplémentaires et d'inviter les Etats membres à honorer leur engagement vis-à-vis du Fonds.

352. Le Conseil a recommandé au Comité directeur de poursuivre les efforts entrepris dans ce sens.

VI. COOPERATION AFRO-ARABE

Rapport du Secrétaire Général sur la Coopération Afro-Arabe -  
CM/1760 (LVII)

353. En présentant le rapport sous examen, le Secrétaire Général Adjoint chargé des Finances, Mission et Coordination a fait l'historique de la coopération afro-arabe en mettant l'accent sur les relations multiples, tissées par l'histoire et la géographie, qui sous-tendent cette coopération.

354. Il a ensuite rappelé l'évolution des situations passées et présentes, au regard des actions entreprises en commun par les Secrétariats Généraux de l'OUA et de la Ligue des Etats Arabes, au cours de la période sous examen.

355. Le Secrétaire Général Adjoint a passé en revue les consultations engagées durant cette période, tant au Caire qu'Addis-Abéba, et qui ont permis de faire le tour d'horizon de l'ensemble des dossiers de cette coopération.

356. Il a également traité des résultats des contacts engagés durant cette période au sujet du démarrage de l'Institut Culturel Afro-arabe, la création de la Société Afro-arabe de Financement et d'Investissement, et le Fonds Arabe d'Assistance Technique.

357. Les dossiers relatifs au programme de coopération dans le domaine de l'Information et de la Communication ont été abordés.

358. S'agissant de l'organisation de la Première Foire Commerciale Afro-arabe, prévue à Tunis du 22 au 31 Octobre 1993, le

Secrétaire Général Adjoint a rappelé les activités entreprises au cours de la période considérée, en coopération avec la Ligue des Etats arabes et le Gouvernement tunisien pour l'organisation et la réussite de cette importante manifestation.

359. Après avoir souligné l'importance pour les deux ensembles de resserrer leurs liens commerciaux, il a également mis en exergue leurs aspects positifs du point de vue économique et social.

360. Les activités entreprises par le Secrétariat, par rapport à l'organisation de cette Foire ont été mentionnées notamment, la table ronde conjointe organisée à Bulawayo en marge de la 6e Foire Commerciale Panafricaine, les résultats des travaux du 2e Comité d'organisation, la mission conjointe OUA/Gouvernement tunisien, à Bruxelles auprès de la CEE.

361. Le Secrétaire Général Adjoint a invité tous les pays africains membres du comité préparatoire à désigner leurs délégués aux travaux prévus du 30 Mars au 2 Avril 1993 à Tunis, pour le 3e Comité d'organisation.

362. Il a lancé un appel pressant aux Etats membres pour qu'ils participent effectivement à l'organisation de cette importante manifestation.

363. Au cours des débats, le Conseil a entendu une importante déclaration du Secrétaire Général Adjoint de la Ligue des Etats arabes, Son Excellence Adnan Omran, sur les activités de la coopération Afro-arabe.

364. Le Secrétaire Général Adjoint a particulièrement salué les efforts inlassables déployés depuis trente ans par l'Organisation de l'Unité Africaine, qui ont abouti à la libération du Continent africain. C'est dans ce cadre qu'il a souligné la nécessité pour les deux institutions de renforcer leurs liens de coopération déjà existants, en vue de relancer les principaux dossiers de cette coopération notamment la création de l'Institut Culturel Afro-arabe qui est un instrument privilégié de coopération intellectuelle entre les deux ensembles africain et arabe.

365. S'agissant de l'organisation de la première Foire Commerciale Afro-arabe, le Secrétaire Général Adjoint a estimé que cette importante manifestation permettra d'intensifier les flux commerciaux arabe et africain.

366. Il a en outre salué les efforts menés par le Secrétariat Général de l'OUA dans la recherche constante d'une solution juste et durable au Moyen-Orient, dans le respect de la souveraineté des Etats membres de cette région.

367. Il a ensuite rappelé la position de la Ligue des Etats arabes sur les sanctions votées contre la Libye qui sont selon le Secrétaire Général Adjoint injustes et contraires à la Charte des Nations Unies.

368. A cet égard, la Ligue arabe ne ménagera aucun effort pour résoudre ce problème qui constitue une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et de l'intégrité et de la souveraineté de la Libye.

369. S'agissant de la situation qui prévaut actuellement dans le monde, il a lancé un appel pressant aux ensembles africain et arabe pour qu'ils resserrent leur rang et renforcent leur coopération pour préserver la souveraineté et la liberté de leurs pays respectifs.

370. Toutes les délégations qui sont intervenues se sont félicitées des efforts louables déployés par le Secrétariat général, en coopération avec la Ligue des Etats arabes pour redynamiser la coopération Afro-arabe.

371. La relance de cette coopération s'est manifestée par des contacts directs établis aux niveaux des Secrétariats généraux de l'OUA et de la Ligue des Etats arabes, au cours de la période sous examen.

372. S'agissant de l'Institut Culturel Afro-arabe, les délégations ont toutes apporté leur soutien pour le démarrage de cet important organe, qui est un facteur très important de rapprochement et de mutuelle compréhension entre les peuples arabe et africain.

373. Ces délégations ont vivement recommandé au Secrétariat général de poursuivre les contacts déjà engagés au niveau de la Ligue des Etats arabes pour le démarrage de cet institut.

374. Le Chef de la délégation du Burkina Faso, Son Excellence Monsieur Thomas SANON, a souligné l'impérieuse nécessité de trouver une solution urgente pour la relance des activités de cette coopération. Après avoir rappelé les efforts remarquables déployés par le Secrétariat depuis quelques temps, il a néanmoins estimé que



les organes de cette coopération semblent être bloqués, depuis les dernières rencontres de Ouagadougou en 1988 et de Koweït en 1989.

375. C'est dans ce cadre que cette délégation a souligné les efforts déployés par le co-Président de la Commission Permanente Afro-Arabe, Son Excellence Blaise Compaoré, avec son homologue de la partie arabe, l'Emir du Koweït, pour la tenue de la 12e Commission Permanente Afro-Arabe prévue à Alger. Une délégation a estimé que le blocage des activités de cette coopération est du entre autres, aux circonstances difficiles que traversent le monde africain et arabe.

376. Elle a néanmoins constaté les efforts déployés par les deux Secrétariats au cours de la période considérée, qui ont abouti à la relance de deux grands projets, notamment l'organisation de la Première Foire Commerciale Afro-Arabe, et la recherche de solutions urgentes pour le démarrage de l'Institut Culturel Afro-arabe.

377. Les orateurs qui ont pris la parole ont mis l'accent sur l'intérêt tout particulier que le Fonds Arabe d'Assistance Technique attache au développement des ressources humaines en Afrique.

378. Ils ont, en outre, remercié la Commission Permanente Arabe pour l'information, pour la mise à la disposition des Etats membres africains qui le désirent, l'utilisation du satellite ARABSAT.

379. Le Chef de la Délégation Tunisienne, Son Excellence Monsieur Fayala, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, après avoir mis en exergue l'intérêt que son pays attache au renforcement

de la Coopération Afro-arabe, a rappelé les liens multiples qui unissent les deux ensembles.

380. Il a, par rapport à la préparation et à l'organisation de la Première Foire Commerciale Afro-arabe, prévue à Tunis du 23 au 31 Octobre 1992, rappelé la disponibilité de son Gouvernement de mettre tout en oeuvre pour la réussite de cette importante manifestation.

381. Le Chef de la délégation tunisienne, après avoir souligné les aspects positifs des échanges commerciaux afro-arabes, a invité l'ensemble des Etats membres à participer à cette première Foire Commerciale.

382. Toutes les délégations qui sont intervenues ont invité le Secrétariat général de l'OUA, la Ligue des Etats arabes, en coopération avec le Gouvernement Tunisien, à poursuivre leurs activités pour sensibiliser les Etats membres et les opérateurs économiques africains et arabes à participer à cet événement.

383. A l'issue de ce débat, le Présent a exprimé ses remerciements au Conseil pour l'intérêt particulier qu'il accorde au renforcement de la coopération afro-arabe et a déclaré que le rapport reflétait toutes les activités entreprises par le Secrétariat en consultation avec la Ligue des Etats Arabes au cours de la période considérée.

384. En ce qui concerne les questions d'intérêt pour la Coopération Afro-arabe, le Conseil a instamment demandé au Secrétariat de poursuivre les activités en cours visant à relancer la coopération Afro-arabe dans différents domaines.

385. S'agissant de la préparation et de l'organisation de la première foire commerciale afro-arabe, le Conseil a pris note des importants discours prononcés par la délégation tunisienne et par d'autres délégations tout en soulignant que la Foire renforcera davantage les relations entre les pays africains et arabes.

386. Le Conseil a encouragé le Secrétariat à poursuivre les activités qu'il a entreprises en coopération avec le Gouvernement tunisien et la Ligue des Etats Arabes et à sensibiliser toutes les parties concernées pour qu'elles participent effectivement à cette importante manifestation.

387. Le Président, à l'issue des débats, a fait la synthèse suivante :

- A l'issue de ce débat, le Président a exprimé ses remerciements au Conseil pour l'intérêt tout particulier qu'il accorde au renforcement de la coopération afro-arabe et a noté que le rapport mettait l'accent sur toutes les activités entreprises par le Secrétariat de l'OUA en consultation avec le Secrétariat de la Ligue des Etats Arabes au cours de la période considérée.
- En ce qui concerne les questions relatives à la coopération afro-arabe, le Conseil a exhorté le Secrétariat à poursuivre les activités en cours en vue de réactiver la coopération afro-arabe dans différents domaines. S'agissant de la préparation et de l'organisation de la première foire commerciale afro-arabe, le Conseil a pris note des importantes interventions faites par la délégation tunisienne et

d'autres délégations en soulignant que la Foire permettra de promouvoir davantage les relations commerciales entre les pays africains et arabes.

- Le Conseil a encouragé le Secrétariat à poursuivre ses activités en cours en collaboration avec le Gouvernement tunisien et la Ligue des Etats Arabes en vue d'inciter toutes les parties concernées à participer effectivement à cette importante manifestation.

388. Pour terminer le Conseil a pris note du rapport.

#### VII. POINTS PRESENTES PAR LES ETATS MEMBRES

##### La restructuration du système des Nations Unies : l'ECOSOC et les institutions spécialisées (point proposé par le Zimbabwe).

389. La question a été introduite par S.E.M NATHAN SHAMUYARIRA, Ministres des Affaires Etrangères de Zimbabwe, qui a appelé l'attention de ses collègues sur le processus en cours de restructuration du système des Nations Unies. Il a notamment relevé que d'importants débats avaient eu lieu actuellement sur l'élargissement du Conseil de Sécurité, la restructuration de l'ECOSOC et des institutions spécialisées. De même, plusieurs groupes régionaux avaient présenté des documents reflétant leurs vues sur les objectifs et éléments d'une telle restructuration. Il a, à ce propos, souligné que les priorités et préoccupations reflétées dans ces documents n'étaient pas toujours dans l'intérêt de l'Afrique. Il a donc invité le Conseil à se pencher sur la question afin qu'une position commune africaine soit prise à ce sujet.

390. Au cours du débat qui a suivi, tous les orateurs ont souligné l'importance pour l'Afrique de participer activement au processus de restructuration en cours du système des Nations Unies et d'apporter sa contribution.

391. Ils ont notamment souligné que l'Afrique devrait soutenir les efforts visant à l'élargissement du Conseil de Sécurité et demander qu'un ou deux sièges permanents lui soient alloués. Une délégation a souligné à ce propos que ce siège permanent devrait être confié, par l'Afrique, à un Etat qui aurait avant tout pour tâche de défendre les intérêts supérieurs du continent.

392. Par ailleurs, plusieurs autres délégations ont souligné l'acuité des défis auxquels les pays africains sont confrontés et l'importance pour le système des Nations Unies d'être en mesure de leur fournir un appui adéquat. Certaines délégations ont, à ce propos, exprimé leur inquiétude à propos des tendances visant, sous prétexte de réforme, à réduire les ressources du système des Nations Unies, à transférer certaines activités aux institutions de Bretton Wood et à conférer l'aide à l'Afrique aux secours d'urgence et à l'assistance humanitaire.

393. Les délégations ont en conséquence estimé nécessaire de mettre en place un comité pour étudier la question et préparer un rapport sur la question à l'attention de la 58ème session ministérielle prévue au Caire. Le Groupe Africain de New York sera chargé de mener ce travail avec l'appui de l'OUA, de la CEA et de la BAD.

394. A l'issue du débat, le Président a fait le résumé ci-après :

- Le Conseil a pris note avec appréciation de la déclaration faite par le Ministre des Affaires Etrangères du Zimbabwe sur la question de la restructuration du système des Nations Unies : l'ECOSOC et les Institutions Spécialisées des Nations Unies.
- Le Conseil reconnaît l'importance de cette question et décide qu'une étude technique approfondie soit entreprise en vue d'examiner l'ensemble des questions relatives aux processus en cours de restructuration des Nations Unies.
- A cet effet, le Conseil charge le groupe africain à New York en relation avec le Secrétariat conjoint OUA/CEA/BAD d'entreprendre les études nécessaires en vue de soumettre un rapport sur la question à l'examen du prochain Conseil des Ministres.

VIII. DATE ET LIEU DE LA CINQUANTE-HUITIÈME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

395. Le Secrétaire Général de l'OUA a rappelé au Conseil que lors du dernier Sommet de Dakar, il avait été convenu de tenir la 28ème Conférence au Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement en juin 1993 au Caire sur l'invitation de la République Arabe d'Egypte. Il a informé le Conseil qu'après consultations, il avait été retenu que le Sommet se tiendra du 28 au 30 Juin 1993 au Caire, précédé du Conseil des Ministres du 21 au 26 juin 1993.

IX. QUESTIONS DIVERSES

396. Le Conseil a écouté la déclaration du Chef de la Délégation du Libéria qui a rappelé l'historique du conflit du Libéria et a rendu compte des derniers développements dans son pays. Le Représentant du Libéria a exprimé la gratitude du peuple et du gouvernement transitoire du Libéria envers les Etats membres de la CEDEAO, de l'OUA et envers l'ensemble de la Communauté Internationale pour leur assistance, leur appui et les efforts fournis en vue du retour de la paix dans son pays.

397. Le Représentant de l'Algérie a proposé qu'une mission conjointe du Président du Conseil des Ministres et du Secrétaire Général soit envoyée en Afrique du Sud avant la prochaine session du Conseil pour encourager l'action du Groupe d'Observateurs de l'OUA et rencontrer les différents acteurs politiques de ce pays en vue de favoriser le rapprochement de leur position dans le processus démocratique en cours.

398. Le Conseil a pris bonne note de cette proposition.

399. Le Conseil des Ministres a pris acte de la Note Introductive du Secrétaire général, en particulier de la partie relative à la Conférence internationale sur la Population prévue en 1994 et a invité tous les pays africains à apporter tout leur soutien aux activités préparatoires internationales de la Conférence afin d'assurer le maximum de soutien politique et de ressources financières pour cette Conférence.

X. ADOPTION DES RAPPORTS ET DES RESOLUTIONS

400. Le Conseil a examiné et adopté les projets de rapports présentés par les rapporteurs de la Plénière et des Commissions A et B.

401. Le Conseil a ensuite examiné et adopté 15 résolutions présentées par le Comité de Rédaction. Il a en outre adopté deux motions de remerciements, l'une à l'adresse du pays hôte pour son hospitalité et l'autre à l'adresse des Etats membres qui s'acquittent régulièrement de leurs obligations financières envers l'Organisation.

402. Lors de l'adoption des résolutions, le Conseil a entendu la Déclaration du Ministre des Affaires Etrangères du Togo arrivé tardivement en raison de circonstances indépendantes de sa volonté. Le Ministre a informé le Conseil des derniers développements dans son pays et en particulier les négociations en cours en vue de ramener le calme dans le pays.

403. A la suite de cette intervention, le Conseil a décidé de retirer un projet de déclaration qui venait de lui être soumis par le Comité de Rédaction à propos de la situation au Togo. Il a décidé néanmoins de réévaluer la situation lors de sa prochaine session du Conseil en juin 1993 au Caire, République Arabe d'Egypte.

404. Les rapports et les résolutions adoptés sont joints à ce rapport.



XI. CEREMONIE DE CLOTURE

405 Lors d'une séance publique, le Président du Conseil a fait le point des principales questions débattues et des décisions prises. Il a particulièrement mis l'accent sur l'adoption du Budget-programme pour l'exercice financier 1993/94, l'appel lancé aux Etats membres pour honorer leurs obligations financières envers l'Organisation, les démarches en cours en vue de l'adoption d'un mécanisme de gestion des conflits, le lancement du projet RASCOM et d'autres questions politiques, économiques et sociales qui ont retenu toute l'attention du Conseil.

406. Le Président du Conseil a remercié le Président Meles Zenawi, son gouvernement et son peuple pour leur hospitalité. Il a également rendu hommage au Secrétaire Général de l'OUA, le Dr. Salim A. Salim, pour le dynamisme avec lequel il dirige l'Organisation et l'a en particulier remercié pour la qualité des documents et la diligence avec laquelle ces documents avaient été mis à la disposition des délégations. Il a encouragé le Secrétaire Général à aller de l'avant et a exprimé, à la suite du Ministre des Affaires Etrangères de Sénégal, S.E. Mr. Djibo Kâ, et au nom de son pays, son soutien pour tous les efforts qu'il a déployés ces dernières années à la tête de l'Organisation et sa conviction de le voir réélu au mois de juin 1993.

407. Le Président a enfin souhaité à toutes les délégations un bon retour dans leurs pays respectifs et leur a donné rendez-vous au Caire pour la prochaine session de juin 1993.

408. A la suite de ce discours de clôture, il a été entonné l'Hymne de l'OUA "Unissons-Nous".

**AFRICAN UNION UNION AFRICAINE**

**African Union Common Repository**

**<http://archives.au.int>**

---

Specialized Technical and representational Agencies

Centre d'Etudes Linguistiques et Historiques par Tradition Orales (CELHTO)

---

1993-02-15

# CONSEIL DES MINISTRES, CINQUANTE-SEPTIEME SESSION ORDINAIRE : RAPPORT DE LA PLENIERE

Organisation de l'unité africaine

OUA

---

<https://archives.au.int/handle/123456789/6837>

*Downloaded from African Union Common Repository*